L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 28 FEVRIER 1861.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. MARRY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,

JEUDI MATIN, 28 FEVRIER.

Voir la seconde page, pour :

Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Départ des Steamers et Bateaux,
Le Mouvement du Port,

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Esclaves de succession.

M. N. Vignié procédera ce jour à la vente à l'encan des esclaves appartenant à la succession de L. A. Garidel.

—AUSSI—

Plusieurs autres esclaves de ville et de campagne.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par C. E. Girardey & Co., au City Hotel.—Esclaves provenant d'habitations sucrières et cotonnières, domestiques de maison, etc., etc.

Par E. Roger & Co., Nos 45 et 47 Vieille Levée—Vêtements, chemises, cravates, etc.—Aussi, marchandises sèches.

Par M. Barnett Jnr. au magasin de M. Docteur, coin Royale et Toulouse.—Bijoux.

Par N. Vignié, à midi, à la Bourse St-Louis.—Dix esclaves de la succession L. A. Garidel.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, sans réserve, dans la rue des Magasins, No 47.—Faïence.

Par le sherif—A midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune,—Un billet hypothécaire, de la somme de $2,000.

Politique des Républicains.

Si nous en croyons les dernières nouvelles reçues de Washington, la lumière s'est faite dans l'esprit des chefs républicains. Nous ne parlons pas de ce vulgaire personnage, qui vient de discréditer à l'avance le titre dont son parti l'a si maladroitement affublé, mais de son secrétaire d'Etat, M. Seward, qui paraît devoir être le président réel et des quelques autres républicains intelligents qui ont pris en main la conduite du parti. Après avoir longtemps fermé les yeux à l'évidence, ils ont fini par comprendre que la première tentative de coercition serait le signal de leur perte. Car l'emploi de la force devait avoir pour résultat non seulement de soulever contre l'administration les Etats frontières et de généraliser la sécession dans le Sud, mais encore d'exciter dans certains Etats du Nord et principalement dans les grandes villes, un mécontentement qui aurait bien vite dégénéré en tempête populaire. En assumant la responsabilité du premier sang versé, le nouveau Président s'exposait à la certitude d'une chute ignominieuse et il n'aurait pas tardé à parcourir de nouveau en fugitif l'itinéraire dont ses tristes harangues ont marqué les alous.

En politique habile, M. Seward a compris le danger de la situation et, pour tourner les cartes contre ses adversaires, il n'hésitera pas à faire opérer par le compassé président une volte face complète. La présidence vaut bien qu'on se donne un démenti à soi-même et, bien que M. Lincoln n'ait rien de commun avec Henri IV sous d'autres rapports, il pourra parodier le mot du grand Henri pour qu'on le laisse en possession tranquille de la Maison Blanche. Mais ce n'est pas de la figure du fendeur de lattes que nous avons à nous occuper. Examinons quelles vont être les conséquences de cette nouvelle politique, s'il se confirme que le futur cabinet ait réellement l'intention de l'adopter.

Ce qu'on annonce n'est pas autre chose que la reconnaissance non pas du droit—les républicains n'iront pas jusque-là—mais du fait de la séparation. Si l'administration renonce à faire exécuter les lois fédérales dans les Etats séparés et abandonne à ceux-ci les propriétés fédérales, il ne restera plus qu'à s'entendre sur le règlement des intérêts communs et des comptes internationaux. Ce ne sera pas tout évidemment. Les républicains ne se résoudront pas de si bon ne grâce que dans le but de conserver dans l'Union les autres Etats du Sud et, ayant cédé le point principal, il ne leur en coûtera pas beaucoup de faire des concessions suffisantes pour garder avec eux les Etats frontières. Une fois l'Union consolidée entre les 27 Etats qui font encore partie de l'ancienne Confédération, que feront-ils? C'est là qu'est la question—*Hic latet anguis in herba!*

La question demande à être envisagée à un double point de vue. Quelle sera la conduite de l'administration républicaine vis-à-vis des Etats Confédérés du Sud, et qu'ont à espérer de leurs associés convertis les Etats à esclaves des frontières? Pour nous qui nous souvenons du vieux proverbe *Timeo Danaos et dona ferentes*, nous sommes loin de croire à la sincérité des ennemis du Sud. Il est évident que leur renonciation aux mesures d'hostilité directe n'implique pas l'abandon de leurs sentiments d'inimitié, qui se trouveront au contraire accrus par la rancune d'une première défaite bien haute. Isoler les Etats séparés et, par la voie des négociations pacifiques, traîner les choses en longueur pour affaiblir l'idée de la séparation, tel dont être le premier objet de cette tactique subitement pacifique. Le second but auquel viseront les républicains sera de chercher à susciter des causes de mécontentement entre les Etats à esclaves séparés et ceux qui ne le seront pas, de façon à creuser une ligne de démarcation entre les deux sections du Sud. Dans la discussion des affaires à régler et dans les questions de tarif, les prétextes ne manqueront pas.

Il faut s'attendre aussi à ce qu'ils fomentent la discorde au sein même de notre confédération et à ce qu'ils cherchent à semer le mécontentement dans certains Etats, afin d'arriver plus tard à trouver une occasion de prendre leur revanche de la première partie perdue. Alors même qu'ils ne réussiraient qu'à circonscrire la Confédération du Sud à ses limites actuelles, ils auraient déjà gagné un point important pour eux. Car les six ou sept Etats Confédérés ne comptant pas plus de trois millions de blancs n'auraient qu'une existence précaire dans l'avenir à côté d'une grande nation de vingt-quatre millions d'âmes dont le voisinage serait toujours menaçant.

Maintenant qu'auraient à espérer les Etats à esclaves restés dans l'Union? En admettant que les concessions obtenues par eux aient apaisé momentanément leurs griefs et que l'administration évitât dans les premiers temps de les froisser, quel rôle seraient-ils appelés à jouer dans la conduite des affaires générales? Il resterait huit Etats à esclaves contre dix-huit Etats libres et, avant un an, le nombre de ces derniers serait grossi par l'admission de plusieurs nouveaux territoires. Leur influence serait complètement nulle et bientôt on leur ferait payer la déférence qu'on leur aurait montrée, par le dédain le plus absolu. Ils arriveraient à n'être plus que des Etats tolérés, sans voix dans les conseils du pays, sans action ni sur les affaires intérieures ni sur les affaires extérieures. Le parti émancipationiste ferait de rapides progrès chez eux et le mieux que pourraient espérer les propriétaires d'esclaves du Missouri et du Kentucky serait qu'on leur donnât une légère indemnité le jour où leurs nègres seraient affranchis.

Sans doute cela ne serait pas l'œuvre d'un jour et bien des péripéties pourraient déranger l'accomplissement de ce plan. Mais il faut s'attendre de la part des républicains à la poursuite d'une politique dont le but caché sera la réalisation de leur programme, car ils ne se soucient pas, qu'on en soit bien convaincu, de voir leur règne finir en 1864 avec une reconstruction de l'Union. Il y a des unionistes qui ont parlé de rétablir l'Union en excluant de la fédération les Etats de la Nouvelle-Angleterre, foyer de l'abolitionisme. Eh bien! M. Seward a probablement adopté l'idée contraire, de rebâtir l'Union en excluant les Etats de l'extrême Sud, foyer de l'esclavagisme.

Il y a là un piège et les élections qui ont eu lieu dans le Missouri, le Tennessee et la Caroline du Nord donnent aux républicains l'espoir du succès. C'est à un homme d'Etat à apprécier cette tactique et à faire sentir à la Virginie et aux autres Etats qui hésitent encore la nécessité de l'union du Sud. Divisées, les deux sections seront vaincues et conquises l'une après l'autre tandis qu'unies elles constitueront une nation assez puissante pour résister aux intrigues et aux attaques. Que nos conventionnels ne se laissent donc pas leurrer par la satisfaction de voir notre indépendance reconnue momentanément. Il y a certes lieu de s'applaudir de voir la guerre évitée, mais il ne faut pas songer seulement aux embarras de présent, il faut savoir éviter les dangers de l'avenir. Lorsque nous aurons été séparés pendant plusieurs années d'avec les Etats du Nord et en conflit d'intérêt avec eux, il ne faudrait plus compter, en cas de lutte sur les sympathies nombreuses qui aujourd'hui encore se manifestent de toutes parts en notre faveur. Les deux nations deviendraient forcément rivales l'une de l'autre, et pour qu'il y eût entre elles respect réciproque de leurs droits il faudrait que leurs forces respectives fussent en équilibre ou au moins qu'il n'y eût pas entre elles une trop grande disproportion.

Théâtre de l'Opéra.—*Bénéfice de M. Philippe.*—*Jérusalem.*—Mlle Adelina Patti et l'*air d'Ernani.*—Nous rappelons de nouveau à tous les habitués de l'Opéra que le bénéfice de M. Philippe a lieu ce soir. L'opéra de *Jérusalem* est un des plus beaux ouvrages de Verdi, et le rôle de ténor, que M. Philippe aborde ici pour la première fois, ne peut manquer de mettre en relief les brillantes qualités de ce chanteur. Comme nous l'avons annoncé, hier, les principaux rôles de *Jérusalem* seront chantés par MM. Philippe, Genibrel et Mme Comte Borchardt.

Dans un des entr'actes de *Jérusalem*, Mlle Adelina Patti chantera le grand air d'*Ernani*—un des plus délicieux morceaux de cet ouvrage et un de ceux qui conviennent le mieux à l'admirable voix de la jeune prima donna.

Nous prévenons tous ceux qui voudraient avoir de bonnes places ce soir, qu'ils feront bien de se hâter, car, leur dit-on, ... de parquets ne manqueront pas d'être enlevés avant l'ouverture de la pièce.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

La Conférence de la Paix.

Washington, 27 février—La Conférence de la Paix a passé en revue et a adopté, par un vote de 9 contre 8, le substitut de M. Franklin.

On prétend que la Virginie et la Caroline du Nord sont divisées à cet égard, la majorité de chacun de ces Etats s'étant prononcé contre; cependant il n'y a rien de positif.

La Conférence s'est ensuite ajournée.

LE CONGRES DU SUD.

Droit établi sur l'exportation du coton.

Fonds pour soutenir le gouvernement.

Montgomery, 27 février—Durant les débats qui ont eu lieu, aujourd'hui, au Congrès, M. Wright, de la Géorgie, a offert une résolution portant que les discussions sur la Constitution permanente aient lieu, publiquement, demain.

M. Chilton, de l'Alabama, a offert une résolution, qui a été adoptée, portant que le comité sur la marine soit requis de s'enquérir de l'urgence de construire plusieurs frégates blindées en fer.

Un acte a été adopté pour augmenter les forces provisoires des Etats confédérés, et pour d'autres objets. Par cet acte, le Président est investi du pouvoir de diriger toutes les opérations militaires entre la Confédération et les autres puissances.

Un acte a également été adopté pour lever des fonds pour les besoins du gouvernement. Il autorise le Président à faire un emprunt de quinze millions payable dans dix ans au taux de huit pour cent d'intérêt.

La dernière section porte qu'un droit d'un huitième de sous, par livre de coton, sera prélevé sur les exportations.

Le comité chargé de la désignation du drapeau de la Confédération n'a pas encore fait son rapport.

Washington, le 27 février — Le Président a nommé le major A. H. Bowman, de la Pennsylvanie, directeur de West Point.

Cabinet de Lincoln.

Des rumeurs circulent que l'honorable John Bell, du Tennessee, recevra l'offre d'un siège dans le cabinet de M. Lincoln.

Congrès fédéral.

Washington, 27 février — A la Chambre, les résolutions de M. Morris ont été adoptées; elles investissent le comité choisi sur les obligations dérobées, du pouvoir d'examiner les témoins, comme sur l'action de M. Rousell de payer les officiers du gouvernement afin d'obtenir des déductions.

L'amendement de M. Kilgore, de l'Indiana, demandant le dépôt sur le bureau des propositions pendantes du Comité des Trente-trois, comprenant les propositions Crittenden et Kellog, a été rejeté.

Le substitut de M. Kellogg a été entièrement rejeté.

La proposition de M. Crittenden telle qu'elle a été présentée par M. Clemens, a aussi été rejetée.

La première proposition du comité des trente-trois a été rejetée par 60 contre 124.

M. McClernand, de l'Illinois, a demandé que la communication de la Conférence de Paix soit prise en considération.—Rejeté.

M. Branch a essayé en vain de faire rejeter la résolution déclarant qu'il est du devoir du gouvernement de faire respecter les lois fédérales relatives à la protection de la propriété et au maintien de l'Union. La résolution a été adoptée par 136 contre 53.

Sénat—Dans le Sénat, le rapport du comité de conférence sur le bill des patentes a été adopté.

Le comité de conférence sur le bill du tarif a fait un rapport sur l'adoption des amendements de la Chambre.

Le vice-président Breckinridge a annoncé la réception d'une communication de l'honorable John Tyler, président de la Convention de Washington, avec des documents, priant le Congrès de soumettre les dits documents aux législatures d'Etat.

Le bill de l'armée a été présenté, discuté et adopté.

Hier soir MM. Bell, Douglas, Guthrie, Rives, Hicks et autres, pendant plusieurs heures d'entrevue avec M. Lincoln, l'ont vivement engagé à essayer d'arriver à une solution des difficultés actuelles.

Commissaires de la Confédération du Sud.

Washington, le 27 fév.—Les commissaires de la Confédération du Sud sont attendus ici cette semaine, accrédités auprès de l'administration nouvelle. Pendant leurs essais de négociations rien n'aura lieu qui puisse troubler la paix publique.

New York, le 27 fév.—Le navire des Etats-Unis "Store ship Release," capitaine Harrison, venant de Gibraltar, est arrivé ici aujourd'hui.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 27 fév.—M. Allen, du comité spécial, relativement aux deux canons employés à San Jacinto, a fait un rapport en faveur d'une allocation de $100 pour les monter et les présenter.—Adopté.

Une résolution autorisant le gouverneur à désigner un ingénieur pour prendre soin des livres et des cartes du dernier bureau des terres publiques a été renvoyée au comité spécial.

Le bill relatif à la collection des taxes dans la Nouvelle Orléans a été renvoyé au comité des finances.

Un acte accordant un pouvoir additionnel aux autorités municipales dans les paroisses de Trenton et Ouachita a été adopté.

Un acte créant une garde des archives à la Nouvelle Orléans a été présenté et renvoyé.

Un acte autorisant la vente des bateaux et des esclaves appartenant au dernier département des travaux publics a été adopté.

Le bill précédemment rapporté, relatif à l'Hôpital de Charité, et à l'Asile des Sourds, Muets et Aveugles, a été adopté.

L'acte pour la nomination d'un gardien de prison de paroisse à la Nlle Orléans a été adopté.

Un message a été reçu du Sénat, constatant qu'il a adopté le bill de la Chambre relatif au Bureau des travaux publics.

Un acte incorporant le chemin de fer de Mobile et de l'Ohio, a été adopté.

Un acte sur l'amendement de l'art. 2260 du Code Civil a donné lieu à une longue discussion—renvoyée.

M. Davidson, au nom du comité judiciaire, a fait un rapport favorable sur la résolution relative aux juges d'Etat, et aussi sur un acte fixant le salaire des juges du 3me District.

Le même membre a fait un rapport contre un acte autorisant la ville de la Nlle Orléans à diviser le "McDonough Fund" en obligations.

Le bill relatif au pouvoir judiciaire, déjà rapporté, a été présenté, mais la Chambre en a refusé la prise en considération.

Un acte ayant pour but l'amendement de la loi relatif aux ventes publiques et encans a été adopté.

Départ de l'Africa.—New York, 27 février—Le steamer *Africa* est parti de ce port, aujourd'hui, pour Liverpool via Queenstown. Au nombre des passagers on a remarqué le colonel John C. Fremont, de la Californie.

Marché de New York, 27 février.—Le coton est en demande active; il s'en est vendu 4,000 balles à 11 3/4 cts le middling upland. La farine est ferme, 7,000 barils à $5 15 et $5 20. Le maïs est sans demande et baissé d'un cent. Vente de 200 barils porc à $17 25. Le sucre est bien ferme, 880 caisses Cuba 4 3/4 et 5 1/4. Mélasses de la Nlle-Orléans, on a pris 120 barils à 34 et 36 1/2 cts le gallon.

Nouvelles du Rio Grande.—Par le steamer *Arizona* arrivé hier de Brazos Santiago nous avons reçu les nouvelles suivantes.

Le steamer *Gen. Rusk*, ayant en remorque la goélette *Shark*, et venant de Galveston est arrivé à la hauteur de Brazos le 21 février, avec 427 hommes commandés par le général Nicholls et le colonel Ford. La place avait été fortifiée par quatre pièces d'artillerie qui commandaient le port, mais vers dix heures du matin le général Nicholls et le colonel Ford sont descendus et après une entrevue avec le commandant des forces fédérales ils ont obtenu l'autorisation de débarquer leurs hommes. A quatre heures les troupes des Etats-Unis ont évacué la ville et sont partis pour Brownsville. Au départ du steamer on était en négociation pour la reddition du fort Brown. Le *Rusk* et le *Shark* embarquaient de l'artillerie pour Galveston.

Le steamer *Arizona* a apporté $115,681 consignés comme suit:

Cramer & Co. $20,712, Caballero & Basual do $19,793. Thos. Hale $13,500; Avendaño Bros $12,073; A. & M. Heine $11,000; E. J. Forstall $7,566; Reichard & Co $5,588; Dolsen & Son $5000; A. J. Gomilla $3422; Preau & Couturie $3300; Richard Aldige & Co. $2000; Blanchin & Giraud $1700; John Marks & Co. $1500; J. H. Phelps & Co. $1500; M. De Lomo $1500; J. N. Curien $1500; B. Turpin $1107; M. Sorden $1250; A. Sarratt & Co. $740; J. B. Beaseron $150; B. A. Dryer & Co. $380. Total $115,681.

CHRONIQUE LOCALE.

La question d'argent.—Nous lisons, dans le *Delta* d'hier, sous le titre de "*l'état de la caisse municipale*":

Aux ... ceux des membres du gouvernement de la ville qui ne sont pas au courant des choses et tirent sans cesse la bourse municipale, nous annonçons que les dépenses, dans le cas où tous les contrats seraient exécutés, excéderont de près de $900,000 les revenus de l'année qui vient et quelques mesures qu'on adopte le trésorier ne pourra atteindre le chiffre d'un million de piastres.

Le *Bulletin*, en parlant du nouveau tarif, s'exprime ainsi:

......Mais comme le nouveau gouvernement pourrait exiger un revenu immédiat et certain, il est probable que pour faire ce résultat et faire le poids du peuple, une petite taxe directe sera imposée aux citoyens de la Confédération du Sud.

Propriétés foncières.—M. Charles E. Forstall, encanteur, a vendu hier, les terrains suivants, appartenant à la succession de François Jartoux. Nous donnons plus bas ce que chacun d'eux a rapporté, afin que nos lecteurs puissent juger par eux-mêmes de la valeur actuelle des propriétés foncières.

L'espace ne nous permettant pas d'entrer dans les détails, nous renvoyons le public à l'annonce qui a paru dans nos colonnes le 27 de ce mois—

Un terrain formant l'encoignure des rues St-Philippe et Royale, ayant 61 pieds 10 pouces sur 98 pieds—$10,000 piastres.

Un terrain situé dans le même îlet, à l'encoignure des rues St-Philippe et Bourbon, ayant 31 pieds 11 pouces sur 95 pieds 11 pouces—$5,950.

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Ursulines, Vieille-Levée et Condé, ayant 31 pieds 11 pouces sur 127 pieds 10 pouces—$10,500.

Un terrain formant l'encoignure des rues Hôpital et Vieille Levée, ayant 21 pieds 11 pouces sur 75 pieds 1 pouce—$,400.

Un terrain situé dans le même îlet, ayant 21 pieds 3 pouces sur 71 pieds 1 pouce—$5,100.

Trois terrains [Nos 1, 2 et 4] situés dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Condé, St Philippe et Levée.—Le No 1 a 33 pieds 7 pouces, 29 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, 64 pieds de profondeur, et a été vendu $4 60; le No 4 a 18 pieds 5 pouces, 13 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur irrégulière de 20 pieds et a été vendu $35 5.

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Bienville Chemin du Bayou, Ursulines et St Claude—$4715.

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Moreau, Casacalvo, Français et Champs-Elysées, ayant 30 pieds 8 pouces sur 128 pieds—$ 4450.

Un terrain formant l'encoignure des rues Grand Hommes et François, ayant 31 pieds 11 pouces, sur 74 pieds 3 pouces—$3500.

Un terrain touchant au susdit, ayant 35 pieds 8 pouces, sur 31 pieds 11 pouces—$2300.

Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, Moreau, Paix ou Français, ayant ensemble 89 pieds, sur 88 9 pouces—$3075.

Recorder Blache.—Bill McCabe a été incarcéré sous prévention de vol au préjudice de Jean Schweikhard.

Chas Beck, alias Chas Monroe qu'un affidavit accuse d'avoir insulté un officier et de tenir à l'angle des rues Bienville et Franklin, une maison dont les autorités ont eu lieu de se plaindre, a comparu devant le magistrat qui a exigé un cautionnement de mille piastres.

Mike Lyons et Geo Hunt, mendiants de profession ont été envoyés au workhouse pour un mois.

Mme Barrie et Joséphine Oleman ont été condamnées à un mois de workhouse pour vol de coton.

Jean Weaver dont il a déjà été question, a été écroué en attendant que le médecin se prononce sur l'état de la personne qu'il a blessée.

Première Cour.—Joe Samuels, accusé de vol avec effraction, s'est déclaré innocent.

Wm Maxwell et Wm B. Trafant, accusés de vols de fait, ont été acquittés.

L'avocat de district n'a pas trouvé lieu à poursuivre Sally Cught, f. c. l., accusée de tenir une mauvaise maison.

Geo. Wooley, accusé d'homicide, a été acquitté.

Adelaide Benjamin, f. c. l., a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution.

L'affaire "l'Etat vs. Wm. Lockwood, Wm. Deno et autres" accusés de meurtre, a été remise indéfiniment.

Le jury a déclaré Roger Murphy coupable d'assaut et batterie.

Jas Duffy a été déclaré coupable d'assaut et batterie.

Incendie.—Le feu s'est déclaré hier matin, à deux heures, dans une maison basse située à l'encoignure des rues Commune et Baronne et occupée par John Sharpe, marchand d'huîtres. Les flammes se sont étendues avec une rapidité extraordinaire; elles ont dévoré la propriété dans laquelle l'incendie avait éclaté, celle de John Nick, marchand de souliers, la boutique de M. McGuire, plombier, et celle d'un charpentier.

La perte est d'environ douze mille piastres. Elle est couverte en grande partie par les assurances.

Le poignard.—Eugène Hippolyte Sauvage, homme de couleur libre, a été blessé d'un coup de poignard au cou, lundi après-midi, dans la rue Dumaine, entre Marais et Villeré, par Armand Lanusse, homme de couleur libre.

On dit que Sauvage passait tranquillement et que Lanusse s'élança sur lui sans avoir été provoqué.

Lanusse s'est enfui aussitôt après avoir frappé Sauvage. Il n'a pas encore été arrêté.

Arrestation.—Gustave Scheller a été arrêté hier soir pour avoir assailli M. Sheine dans l'intention de le tuer.

L'instruction aura lieu aujourd'hui.

L'agent de Redpath.—A. J. Ackerman, envoyé ici par James Redpath en qualité d'agent pour l'émigration à Haïti, a été emmené devant M. Monroe et le magistrat lui a fait subir un long interrogatoire. Ses papiers, sa correspondance avec le Bureau d'émigration à Boston, &c., n'ayant rien prouvé contre lui, il sera relâché ce matin et partira, samedi prochain, par la barque *Laura*.

Polka mazourka Réséda.—Nous avons reçu une jolie polka mazourka intitulée *Réséda*, composée par Mme Zella Bonneville et dédiée à M. Rodolphe Raimondy. Cette œuvre est pleine d'originalité et de motifs gracieux. Nous adressons nos remerciements à l'auteur de cet aimable envoi.

Emporium d'éclairage du Sud.—Nous avons souvent appelé l'attention de nos lecteurs sur les lampes de M. Covert, de la rue de Chartres No 6, adaptées à l'emploi des huiles de charbon et de kerosine, et nous avons dit que les personnes qui désirent se procurer de la véritable huile de charbon, pure, inodore et inexplosible peuvent faire leur approvisionnement en toute confiance à ce magasin. L'application du nouveau tarif peut forcer dans quelque temps M. Covert à élever ses prix, on fera donc bien de faire sa provision à l'avance, car il annonce qu'il écoulera aux anciens prix l'envoi qu'il vient de recevoir.

Revue hebdomadaire française.—Nous apprenons qu'il est question de créer une revue hebdomadaire en langue française qui traiterait tout à la fois les questions politiques, industrielles, scientifiques et littéraires. Cette entreprise trouvera, n'en doutons pas, un appui sérieux dans la population franco-américaine.

Une correspondance de Paris nous apporte les paroles suivantes, par lesquelles un membre de la diplomatie du Nord de l'Europe aurait résumé le caractère et les éventualités de la situation européenne:

"Voulez vous apprécier le fond de la situation de l'Europe, aussi bien que si vous connaissiez tous les secrets de la diplomatie? Soyez persuadé, et personne ne songe plus à le contester sérieusement aujourd'hui, que les puissances du Nord se sont mises d'accord pour résister aux progrès ultérieurs de la révolution, en tant que menaçant leurs Etats. D'un autre côté, les mêmes puissances n'ont que des sentiments de bienveillance et de sympathie pour la France et le gouvernement qu'elle s'est donné. C'est donc à tort qu'on évoquerait le fantôme d'une coalition hostile systématiquement à l'influence française. Mais si la France est réellement derrière la révolution, alors tant pis, tous les choses à un des plus grands cataclysmes politiques que l'histoire aura jamais eu à enregistrer." *(Courrier des Etats Unis.)*

La situation en Italie.—Une dépêche de Turin du 2, nous donne quelques détails sur la situation du pays. Les élections ont répondu partout aux espérances du ministère. Sur environ 400 députés connus, 325 sont complètement dévoués à sa politique. Dans l'Italie méridionale, la majorité est également modérée. M. Liborio Romano, qui a dirigé les élections à Naples, s'est fait nommer dans huit colléges; mais cette circonstance n'a pas produit bon effet; car ce personnage n'inspire pas une grande sympathie en Italie.

La session du parlement italien présentera un grand intérêt. On lui demandera de proclamer S. M. Victor Emmanuel roi d'Italie, de voter un emprunt de 500 millions que le ministère, selon les circonstances, pourra émettre en plusieurs fois, de déclarer que l'armée et la flotte italiennes seront mises sur le pied de guerre et que les comités d'action et les autres comités qui fonctionnent en dehors du gouvernement seront dissous.

Avant la présentation de ces lois, le chef du cabinet lira un exposé de la situation intérieure et extérieure de l'Italie, et il annoncera que des négociations vont être ouvertes avec la cour de Rome et avec le cabinet de Vienne pour arriver à un arrangement amiable de la question romaine et de la question de la Vénétie.

La même dépêche nous assure que pendant la visite qu'il venait de faire au roi, Garibaldi avait déclaré qu'il renonçait à toute attaque directe ou indirecte contre la Hongrie et qu'il ne demandait qu'une chose, c'était de combattre sous les ordres du roi et à ses côtés, lorsque le moment serait venu.

Prusse.—Le roi a reçu le 30 janvier, l'adresse de la chambre des seigneurs.

Le roi, répondant à cette adresse, a remercié la chambre pour les expressions de profonde douleur qu'elle renferme au sujet de la mort du roi défunt, ainsi que pour les sentiments que cette même adresse renferme pour lui-même.

S. M. s'est ensuite exprimée à peu près comme suit:

"Lorsque j'ai pris possession de la régence, j'ai clairement exposé quels seraient les principes de mon gouvernement, j'ai franchement déclaré ce que je voulais. Je ne veux pas rompre avec le passé, mais je veux, chaque fois que ma conviction m'en fera un devoir, modifier les institutions du pays pour les améliorer, ainsi que le fit mon défunt frère, s'inspirant de l'expérience de son époque.

"Je me suis tracé à moi-même une ligne de conduite pour arrêter les limites de mon action, et ces limites, je ne les franchirai pas. Nous ne devons pas nous cacher que peut être nous marchons au-devant de temps difficiles, mais, en les envisageant, nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que le pays, représenté par ses mandataires, soit d'accord avec moi. C'est ce que j'espère, c'est ce que je désire, c'est ce que j'attends. Ce n'est qu'ainsi que, forts à l'intérieur et à l'étranger, nous pourrons attendre l'avenir avec confiance."

L'Epée de la Tour-d'Auvergne.—On sait que M. de Kersausie avait envoyé à Garibaldi la fameuse épée de la Tour-d'Auvergne; on sait aussi avec quelle noble gratitude, avec quelle attendrissement le héros de Caprera a reçu, des mains de son vaillant ami le général polonais Mieroslawski, cette épée d'honneur, qu'en tombant sur le champ de bataille le premier grenadier de France avait léguée, il y a plus d'un demi-siècle, au plus digne. Cependant les termes exacts de la dédicace de cette inconparable relique au premier citoyen de l'Italie, ainsi que ceux de son acceptation, n'étaient pas connus du public. Nous ne croyons pas commettre d'indiscrétion en les livrant aujourd'hui à la publicité, tels qu'ils viennent de nous être transmis de source certaine.

Voici d'abord la dédicace: c'est la lettre de M. de Kersausie que nous voulons dire:

Général,

J'ai quitté la France avec l'épée de la Tour-d'Auvergne, héritage sacré de ma famille, avec l'espoir de vous la ceindre sur la brèche de Gaëte au nom de mon autre grande famille, la démocratie française.

Puisque vous vous êtes retiré dans votre tente de Caprera, comme dans une promesse inviolable de reparaître bientôt à la tête de vos légions libératrices, que cet héritage d'héroïque liberté vous y suive.

Cette épée vous sera remise par mon ami le général Polonais Mieroslawski, messager de l'alliance qui doit désormais unir tous les peuples opprimés. Que l'éclair qui jaillira de son fourreau entre vos mains devienne donc le signal de l'universelle délivrance, et mêmes revenus renonceront avec nu radieux orgueil au legs dont votre gloire les aura frustrés.

Salut et fraternité,

Votre soldat par la pensée,
C. de Kersausie.

Garibaldi a répondu au brave capitaine de Kersausie, neveu et héritier du premier grenadier de France, dans les termes suivants, de Caprera, en date du 25 janvier:

Monsieur, j'ai accepté avec toute la gratitude dont je suis capable, et comme un signe de la sympathie de la France humanitaire, l'épée de la Tour-d'Auvergne qui m'a été décernée. Ne voulant point priver vos neveux de leur héritage, je désire qu'à ma mort ce symbole de la démocratie militante retourne à ses détenteurs naturels, pour qu'un nouveau plébiscite français en dispose en faveur *du plus digne.*

Votre dévoué,
G. Garibaldi.

Dans le monde judiciaire, on parle beaucoup d'un singulier incident. Contrairement à un certain nombre de condamnés politiques qui ne veulent pas profiter de l'amnistie, M. Ledru Rollin veut en user et rentrer en France; mais une exception est opposée à M. Ledru Rollin qui demeure condamné par contumace à la déportation pour participation à un complot contre l'empereur dans l'affaire Tibaldi. M. Ledru Rollin excipe du caractère politique de la condamnation pour se considérer comme compris dans l'amnistie. Un mémoire de M. Crémieux présente et développe cette thèse au nom de M. Ledru Rollin. Sous peu la question sera tranchée et, en présence de la décision prochaine de la justice, on doit naturellement réserver toute opinion individuelle sur ce sujet.

—M. Lacombe, acteur comique du Théâtre-Français de Rouen, vient de sauver probablement d'une mort affreuse toute une pauvre famille. Ils étaient quatre, une mère et trois enfans, gisans, sans meubles, sans feu, sans nourriture, presque sans vêtemens, dans un galetas, pendant ces derniers jours de rigoureuse température.

M. Lacombe, ému de tant d'infortune, prit une généreuse initiative: il engagea ses camarades artistes, à la charité desquels on ne fait jamais appel en vain, à joindre leur aumône à la sienne, et à l'aide de cette souscription il put subvenir aux plus pressans besoins de la pauvre famille.

Il s'adressa également au préfet, à qui il dépeignit la situation de ses protégés. La réponse ne pouvait être douteuse. Le préfet, par une généreuse offrande, vint puissamment aider à l'œuvre charitable. M. Lacombe s'occupa alors de constituer un modeste mobilier à la famille qu'il avait arrachée au froid et à la faim. Il procura du travail à la mère et fit admettre les enfans dans une crèche. Le ménage est donc maintenant à l'abri du danger présent et aussi des inquiétudes de l'avenir.

(Nouvelliste.)

—On mande de Suhl, ville de Thuringe, célèbre par ses manufactures d'armes, qu'on y confectionne une quantité considérable de fusils rayés commandés par divers Etats allemands, notamment la Bavière, le Wurtemberg, Hanovre et Bade. Les commissaires de ces gouvernements poussent le travail avec tant d'activité qu'on a été forcé de refuser des commandes russes. On se plaint du reste que presque tous les Etats allemands aient adopté chacun un calibre spécial pour leurs fusils.

Succession du Prince Jérôme Bonaparte.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE.

(Audience du 25 janvier).—Suite.

Le lien civil avait été rompu par le double décret de ventôse. Le lien religieux avait, dit-on, été l'objet d'une négociation à Rome. On vous a lu une lettre du pape, belle, comme l'est toujours le langage digne et fier de la faiblesse s'adressant à la force. Le pape, avec ce qu'on a appelé l'inflexible douceur de la tiare, aurait résisté à tous les efforts, à toutes les prières. Je n'en sais rien. Au ministère des affaires étrangères, aux archives de l'empire, on ne retrouve aucune trace de cette correspondance. Est-elle bien authentique? Où mon adversaire l'a-t-il prise? On nous communique de simples copies sans certificat d'origine. C'est ce qu'on a fait pour un très grand nombre de pièces produites devant le tribunal. Un mémoire a été publié, des lettres y sont citées, des consultations de jurisconsultes, la correspondance du pape, le testament du roi Jérôme qu'on ne connaît pas et qu'on n'a pas le droit de connaître, qu'on n'a pu se procurer que par une sorte d'infidélité, tout cela apparaît à l'état de copies; et lorsque nous avons la curiosité de voir les originaux, on certifie les copies avec la déclaration de notre adversaire lui même, ou bien on nous promet de faire venir d'Amérique les originaux par le prochain arrivage. Est-ce ainsi qu'on procède? Nous aurions eu le droit, dans une affaire de cette gravité, de vous interdire l'introduction dans ce débat de toute pièce présentant un semblable caractère. Et ces pièces reproduites, on les a distribuées partout dans un mémoire passionné. Quand nous avions groupé nos pièces seules pour le tribunal, on répandait à profusion le mémoire de nos adversaires. Il était distribué dans la société élégante de Paris, envoyé en province à d'anciens députés, remis aux ministres étrangers, et l'on répétait bien vite en France, dans une certaine presse, l'écho des commentaires qu'on avait éveillés en Angleterre ou en Allemagne. On disait partout, avec un passage mal lu du mémoire, que le prince Napoléon avait accepté la succession de son père sous bénéfice d'inventaire, quand cela n'est vrai que de notre adversaire lui même, ayant cherché dans cette déclaration au greffe le point de départ du droit qu'il prétend exercer aujourd'hui. Voilà le danger de ces publications éparpillées à tous les vents. Vous direz que cela est conforme à nos usages. Ah! vous êtes le maître et je ne suis que l'élève! Mais je vous réponds non, avec énergie, parce que je vous réponds avec ma conscience: Aux magistrats vous pouvez tout dire dans les publications qui ne sont destinées qu'à eux, parce que nous, nous pouvons tout répondre; mais on attendrai-je vos milliers de lecteurs? J'accepte toute publication qui s'adresse à la justice pour la vérité, mais je repousse celle qui ne s'adresse qu'au monde pour le bruit et les scandales!

Je reviens à la lettre du Pape; je ne la nie pas, seulement je vous refuse le droit d'y faire appel dans les conditions où vous la produisez dans tous les cas, ce qui est incontestable, c'est que l'Eglise ne resta pas toujours fidèle à la déclaration de l'officialité de Paris du 6 octobre 1806 est là pour le montrer. Et je ne l'invoque pas, ainsi qu'on a semblé le croire, comme ayant la portée d'une annulation civile; je lui donne seulement cette signification d'une sorte de confirmation ecclésiastique de la situation ... faite à Mlle Paterson par les décrets de ventôse.

"Tout considéré, le saint nom de Dieu invoqué, elle proclame qu'il n'y a pas eu de mariage contracté entre le mineur Jérôme Bonaparte et Elisabeth Paterson; que le prétendu mariage contracté entre les parties est nul et clandestin, avant été fait sans publications préalables de bans, sans le consentement de la mère du mineur, d'où résulte un rapt de séduction au moins présumé par le fait ... propre prêtre, en pays étranger, et en fraude des lois françaises, leur faisant défense de se hanter ni fréquenter, sous les peines de droit, leur laissant la liberté de se pourvoir en leur semblera par mariage."

Enfin, pour l'Eglise, est-ce que la nullité du mariage de 1803 n'est pas attestée avec plus d'autorité et plus d'éclat encore pour les cérémonies religieuses qui accompagnent la nouvelle union de Jérôme Bonaparte? Le 12 août 1807, il épousait la princesse Catherine, fille du roi de Wurtemberg, et c'était le prince primat lui-même qui officiait, le poêle était tenu par l'évêque de Gand et M. l'abbé de Boulogne, aumônier de l'Empereur. Peu de jours après, Jérôme était proclamé roi de Westphalie, et recevait les bénédictions du chef suprême de l'Eglise, à la fois sur son mariage et sur son avènement.

Je passe rapidement sur des événements historiques qui sont dans la mémoire de tous et qui n'ont pas un trait direct au procès actuel.

En 1803, Jérôme Bonaparte quittant ses Etats, cueillit en mourant dans son palais par le canon de Chernischeff et de ses Cosaques. Sa femme l'accompagna avec un pieux dévouement, sous la protection duquel il convient de placer l'énergie qu'apporte aujourd'hui son fils à défendre les droits exclusifs de légitimité qui lui appartiennent.

Il se retira à Trieste.

De Trieste, il revint aux Cent-Jours, et l'on sait comment il courut le feu à Waterloo.

Depuis, il révait errant en Allemagne et en Italie jusqu'au jour du rappel.

Arrêtons-nous ici.

Quel était le caractère véritable du mariage de 1803? Quelle force et quelle valeur pouvait-il conserver?

Je dis d'abord que ce mariage présentait tous les caractères d'un mariage clandestin et de mauvaise foi, en donnant à ces derniers mots leur signification juridique, c'est-à-dire d'un mariage contracté de la part de l'un et de l'autre des époux en pleine connaissance des obstacles qui s'opposaient à sa célébration et le viciaient dans son principe. Ici, de la part de l'époux, dont la situation était réglée par la loi française, et qui ne pouvait ni affranchir du consentement de sa mère ni se dispenser des publications légales, nécessaires surtout au cas d'un mariage à l'étranger, il n'y a pas de doute, il n'avait pas le droit d'ignorer la loi de son pays, et cette loi du pays avait auprès de lui son représentant et son organe.

Le 27 octobre, M. Pichon écrivait à Jérôme Bonaparte:

"Indépendamment des raisonnemens et des représentations que je vous ai faits ici, pendant le séjour que vous venez d'y faire, quant à la convenance du mariage et à la nécessité de consulter votre mère et le Premier Consul votre frère, je suis obligé de vous informer que vous ne pouvez, sans exposer et la personne qui est l'objet de votre préférence et la famille respectable à laquelle elle appartient, passer outre les obstacles légaux qui empêchent cette alliance. L'âge requis actuellement en France pour pouvoir se marier sans le consentement de ses parens, celui du moins que propose le Code civil nouveau dont partie doit être actuellement décrétée, sinon le tout, est l'âge de vingt cinq ans. Le Code donne textuellement aux parens la faculté de faire annuler un mariage fait sans leur consentement. En supposant que la loi de 1792, qui permet aux enfans de se marier à vingt et un ans sans le consentement des parens, subsiste, il est toujours nécessaire de prouver l'âge par un acte de naissance, où, si les registres sont détruits, par un acte de notoriété qui doit se faire en France."

M. Pichon voyait juste et parlait bien; mais dans cette période de transition où la loi ancienne venait à peine de disparaître pour faire place aux Codes nouveaux, il hésitait d'abord sur les dispositions mêmes qui faisaient obstacle au mariage. Le lendemain, il revient à la charge avec plus de précision:

"Depuis ma lettre d'avant-hier, citoyen, je me suis assuré que les lois de la France exigent actuellement vingt cinq ans pour qu'un fils puisse se marier sans le consentement de ses parens; même après cet âge, il doit encore faire preuve qu'il l'a demandé. Il m'a fallu passer deux heures, hier à parcourir des *Moniteurs* pour trouver la loi. Elle a été décrétée en mars dernier. Cette découverte m'a paru exiger que je prévinsse de l'état des choses M. Paterson. C'est ce que j'ai fait hier par la lettre dont je vous envoie la copie ci incluse."

Il n'y a donc pas de doute, à ce point de vue, sur l'état de rébellion où se plaçait ouvertement le futur époux vis à vis de la loi de son pays.

Maintenant, de la part de la famille Paterson et de Mlle Paterson directement, l'ignorance n'était pas permise davantage. Je veux apporter dans cette partie du débat toute la réserve, toute la discrétion conciliables avec la revendication énergique du droit que je défends. Je regretterais tout ce qui pourrait trop cruellement blesser les adversaires en présence desquels je me trouve placé. Mlle Paterson s'est résignée avec dignité quand les jours du désenchantement sont venus. Elle a gardé le culte pieux du passé; puisqu'elle n'était pas l'épouse de Jérôme Bonaparte, elle n'a voulu l'être de personne, et quand elle était devenue libre avec la loi américaine comme avec la loi française, elle est restée seule, avec son enfant; de plus illustres ont porté moins dignement une fortune semblable! Quant à son fils, il est entouré d'estime et de respect, et son petit fils, aux sentiments chevaleresques et généreux, s'est fait, tout jeune encore, une place brillante dans l'armée française.

Mais il faut pourtant que je le dise, la famille Paterson fut sans excuse.

L'officier ardent, impétueux, irréfléchi, avait dix-neuf ans, mais la jeune femme avait trois ans de plus; elle était maîtresse d'elle-même, elle appartenait à cette société où le caractère, même pour les femmes, se trempe énergiquement dans un courant continu de liberté et d'indépendance. C'est Tocqueville, de si pure et si respectable mémoire, et auquel on rendait hier un si bel hommage dans une autre enceinte, qui dit "qu'il ne faut pas s'attendre à rencontrer chez la jeune fille américaine cette candeur et cette ingénuité qui accompagnent chez l'Européenne le passage de l'enfance à la jeunesse; qu'il est rare qu'elle montre une timidité et une ignorance puérile, qu'elle ne cesse jamais entièrement d'être maîtresse d'elle-même, et que sa raison ne lâche point les rênes, quoiqu'elle semble souvent les laisser flotter." Eh bien! Mlle Paterson, à vingt trois ans, a-t-elle été séduite, entraînée, égarée? Mlle Paterson a-t-elle ignoré les périls de l'union qu'elle contractait? Non, elle les a bravés. Elle avait le discernement que peut donner la maturité, de l'esprit et des habitudes d'indépendance. A travers les entraînemens du cœur qui étaient sincères elle n'a pu ignorer les obstacles qui s'opposaient à son mariage et qu'ils devaient être insurmontables. La même main qui cherchait à retenir Jérôme Bonaparte cherchait à l'arrêter, et vous allez voir avec quelle insistance.

M. Pichon écrivait à M. Paterson directement:

"Georgetown, le 28 octobre 1803.

"Monsieur,

"M. Jérôme Bonaparte m'ayant informé qu'il était sur le point de contracter mariage avec mademoiselle votre fille, je crois devoir vous informer que je me suis assuré que, par la loi actuelle de France, ce mariage ne saurait être valablement contracté sans le consentement formel de la mère de M. Bonaparte, qui est vivante: un Français ne peut se marier sans le consentement de ses père et mère, et, à leur défaut, sans celui d'un conseil de famille, avant vingt-cinq ans, et même après cet âge il doit faire preuve qu'il a demandé cet agrément. Il y a encore d'autres formalités voulues par les lois de France, quant aux mariages de Français à l'étranger, qui ne peuvent être remplies par M. Bonaparte, et dont l'absence pourrait faire contester la validité d'un mariage; mais je me dispenserai de les rapporter, les conditions de l'âge opposant à celui que M. Bonaparte veut former un obstacle insurmontable. J'ai cru, monsieur, que je devais vous faire connaître formellement, comme je le fais par cette lettre, ces dispositions de nos lois, afin que vous ne fussiez pas dans l'ignorance de ces dispositions qui peuvent avoir une influence aussi considérable sur l'union projetée."

Et le 4 janvier 1804, dans une lettre à M. de Talleyrand, M. Pichon, revenant sur sa conduite dans toute cette affaire, dit:

"Tout le monde regardait le mariage comme rompu sans retour, lorsqu'il s'est conclu. M. de Maupertuis, parent de Mme Bonaparte, qu'il a rencontré à New York et qu'il a amené avec lui, n'a pas eu plus d'empire sur sa volonté.

Les parens de la jeune personne sont, je crois, très répréhensibles. J'ai conçu des inquiétudes quand j'ai vu qu'après lui avoir fait quitter Baltimore au moment où le premier projet s'est rompu, on l'a laissée y revenir à peu près à l'époque où M. Jérôme Bonaparte y revenait lui même. Ce rapprochement a certainement été ménagé par leurs correspondances mutuelles, et les parents, M. Paterson spécialement, qui s'étaient opposés au mariage, devaient l'empêcher.

"On dit que la jeune personne était aussi décidée de son côté que M. Jérôme l'était du sien, et qu'il a fallu consentir au mariage pour éviter un scandale. Je crois ces circonstances fort vraisemblables; mais il n'en est pas moins vrai que M. Paterson et les parens de la jeune personne, parmi lesquels on compte MM. Smith, l'un ministre de la marine, l'autre sénateur, et M. Nicolas, aussi sénateur, étant prévenus comme ils l'étaient par moi de l'état de notre législation, auraient dû, par cette considération, si tant d'autres non moins puissantes ne les y déterminaient pas, opposer une résistance décisive et efficace."

Vous voyez, messieurs, au mépris de quels avertissements le mariage a été célébré; il l'a été dans le plus profond mystère; il s'est accompli dans l'ombre, après la promesse faite à M. Pichon qu'il n'aurait pas lieu, après un retour subit succédant à un départ précipité qui semblait attester une rupture.

Mais est-ce que cette situation étrange du ministre d'Espagne demandant la main de Mlle Paterson au nom du frère du premier magistrat de la république française ne suffirait pas? C'est le marquis d'Yrajo qui porte la parole pour Jérôme Bonaparte, le ministre d'Espagne presque en rupture avec la France, contrecarrant tous ses calculs en Amérique?

On dit que M. Pichon aurait présenté lui même au président Jefferson l'époux futur de Mlle Paterson. Ce serait bien étrange, après les lettres que nous connaissons. Mais cela n'est pas. Je lis le passage que vous avez cité: "Le citoyen Jérôme est arrivé le 23 octobre au soir, accompagné du capitaine Berney, le lendemain (24) je l'ai présenté au président des Etats-Unis. C'est le 25 octobre au soir que le citoyen Jérôme m'a fait part de son projet (de mariage) comme d'une chose arrêtée." Est-ce clair? La présentation a été celle d'un voyageur de distinction par le ministre de son pays. Ce n'est pas l'époux de Mlle Paterson que l'on présentait à Jefferson.

Mais M. Sottin, l'agent consulaire de France à Baltimore, a assisté au mariage. Messieurs, lisez la lettre de M. Sottin, lorsque M. Pichon apprend qu'il a eu effet assisté à la célébration, il lui adresse les plus vifs reproches, et voici la réponse du 10 février 1804: "Je réponds qu'arrivant à Baltimore précisément à l'instant où ce mariage se rompait avec un éclat qui semblait en éloigner toute idée, sachant d'ailleurs de M. d'Hebecourt (son prédécesseur) ce qu'il avait fait pour en voir ... et s'y opposer, je n'ai pas eu lieu de croire que ... d'une affaire qui paraissait ... étaient les choses, l'étude de particularités antérieures était nulle et oiseuse..... Votre ventable instruction est dans la notification que vous avez fait faire à M. Paterson des lois françaises sur la validité des mariages et sur le défaut d'âge de M. Bonaparte, et dans l'avis que vous avez donné de la nullité d'un pareil acte. Si vous n'aviez pu ne pouvions imaginer comment un homme qui passe pour avoir du sens a pu risquer ainsi le bonheur de sa fille et son propre honneur. Mais il est vrai que lui était assez imprudent pour oser, et M. Bonaparte assez amoureux, et ... sachant que ses conseils étaient assez déplacés dans sa position, et que quand il parlait je n'ai pas osé pour lui forts de M. Maupertuis, qui a épousé tous les moyens, ayant échoué ... j'ai suivi le mouvement de mon cœur: j'ai accepté, j'ai mis ma signature, qu'il ne rend pas plus le mariage valide que ne l'auraient empêché." Le ton est révélé tout M. Sottin, agent secondaire, a été entraîné, séduit, seul Français, il a consenti à assister au mariage. Sa présence a elle détruit l'autorité des protestations de M. Pichon?

Pour tout comprendre, il faut tout lire: avec les lettres, nous avons les secrets de cette comédie. M. Batney en mouvement par esprit d'intrigue, le ministre d'Espagne enchanté de jouer un tour au Premier Consul, et mettant sa politique dans cette petite disgrâce de la famille, le sénateur Smith, le beau frère de M. Paterson, en rivalité avec l'ambassade de France pour lui et celle d'Amérique pour Jérôme Bonaparte, comme conséquence de l'alliance, M. Paterson résistant et déborde enfin par tous ces efforts et par la passion toute puissante de sa fille et de Jérôme, voilà la vérité, la vérité tout entière.

Mais il y a mieux: nous avons, en quelque sorte, de la main même de Mlle Paterson et de son père, l'aveu des inquiétudes qui les dominaient et leur propre jugement sur la validité de cette union. Voici le contrat de mariage. On y lit:

"Art 1er. Il est stipulé que le mariage dudit Jérôme Bonaparte et d'Elisabeth Paterson sera contracté et solennisé en due forme légale, de manière à assurer la validité dudit, à toutes intentions et tous effets, suivant les lois du Maryland, et les lois de la République française, et si jamais dans l'avenir quelque doute devait s'élever relativement à la validité du mariage, ou dans ledit Etat du Maryland, ou dans ladite République française, ledit Jérôme Bonaparte, en tout temps et à toute réquisition de ladite Elisabeth Paterson et dudit W. Paterson, ou de l'un d'eux, s'engage à faire et accomplir tout et chaque acte nécessaire pour éloigner ces difficultés et pour donner à l'union de Jérôme et de ladite Elisabeth toute forme et toute validité d'un mariage parfait suivant les lois régulières dudit Etat de Maryland et de la dite République de France, conformément à toutes les conventions, clauses et agissements contenus dans les présens articles.

"Art. 4. Au cas où, par quelque cause que ce soit, de la part dudit Jérôme Bonaparte ou de quelqu'un de ses parens, une séparation devrait être poursuivie entre ledit Jérôme Bonaparte et ladite Elisabeth Paterson: séparation *à vinculo (from the bonds of matrimony)* ou *a mensâ et thoro (from bed and board)*, ou de telle autre manière que ce soit (ce qu'à Dieu ne plaise), dans ce cas ladite Elisabeth Paterson aura droit à la propriété et à la jouissance pleine et entière du tiers de tous les biens réels, personnels et mixtes dudit Jérôme Bonaparte, présens et à venir, pour elle, ses héritiers, exécuteurs, administrateurs, etc.—Et ledit Jérôme Bonaparte, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, et toutes autres personnes qu'il peut valablement obliger, devront, à toute réquisition de ladite Elisabeth Paterson et W. Paterson, ou de l'un d'eux, faire tous actes et agissements nécessaires pour assurer et confirmer dans la personne de ladite Elisabeth Paterson, de ses héritiers, etc. ledit tiers stipulé de ses biens réels, personnels et mixtes, suivant les lois respectives de France, du Maryland ou de tout autre pays où se trouverait situé tout ou partie desdits biens."

Je ne crois pas que jamais rien de pareil et rien d'aussi significatif se soit rencontré en semblable matière! La nullité est tellement flagrante, le vice originel est tellement patent, que voilà les transgresseurs de la loi qui règlement tant eux mêmes les suites, la portée et les effets de leur propre transgression, et en calculent, en style notarial, jusqu'aux dernières conséquences!

Et cependant ce n'est pas tout: un autre document est encore dans nos mains, nous avons le testament de M. Paterson le père: c'est presque un livre, et c'est un bon livre. Les dispositions de dernière volonté y sont précédées d'une sorte d'autobiographie développée; le père de famille s'y raconte lui-même à ses petits-fils. Il est fier d'être Américain, fier d'être républicain, fier d'être commerçant et d'avoir conquis sa fortune par son travail. Il laisse des fonds pour élever dans sa ville d'adoption un temple à la liberté; il se préoccupe de la plaie de l'esclavage, et progressivement, par étapes, il affranchit ses esclaves. Je ne dis tout cela que pour montrer l'énergie, la droiture et la valeur de l'homme. Eh bien! quand le patriarche, seul avec lui-même, jetant un regard sur le passé, fixe le sort de ses huit enfans, il n'a des paroles amères que pour un seul, sa fille Betsey, et écoutez de quelle hauteur il la condamne:

"La conduite de ma fille Betsey a été toute sa vie empreinte d'un tel esprit de désobéissance, qu'elle n'a jamais consulté, en aucune circonstance, mes opinions ou sentimens, et m'a causé plus d'anxiété et de chagrin à elle seule que tous mes autres enfans ensemble; sa folie et son inconduite m'ont en outre occasionné une suite de dépenses qui m'ont coûté, dès l'origine et par les suites, de gros sacrifices d'argent. Dans ces circonstances, il ne serait pas raisonnable, juste ou convenable qu'elle pût à ma mort recueillir une part égale de mes biens avec mes autres enfans. Considérant cependant la faiblesse de la nature humaine, et qu'elle n'en est pas moins ma fille, c'est ma volonté et mon plaisir de disposer à son égard comme suit:

"Je donne et lègue à madite fille Betsey..."

N'est-ce pas là une dernière révélation du caractère du mariage de 1803? Est-ce que le testament n'est pas en rapport étroit avec les faits, avec la correspondance? Est-ce que nous ne retrouvons pas là un nouveau témoignage des résistances que rencontrait Mlle Paterson au sein même de sa famille, un nouveau témoignage de ses imprudences et de ses témérités? Messieurs, il y a un mot que vous trouverez partout attribué à Mlle Paterson: "Quand je ne devrais être sa femme que vingt-quatre heures, je me risque." Je ne sais si le mot est vrai, mais c'est bien le mot de la correspondance, du contrat de mariage et du testament! Je crois que ce mot résume la situation toute entière sous le point de vue où je viens de l'examiner. Je ne veux pas prendre ce cri pour un cri d'ambition et d'orgueil; c'est celui, si vous le voulez, de la passion, de l'entraînement du cœur qui pour quelques instans d'ivresse consent au sacrifice d'une vie tout entière; mais nous sommes bien loin, Messieurs, avec ce cri-là, de la bonne foi légale; j'ai le droit de le dire, le mariage de 1803 était un mariage clandestin et un mariage sans bonne foi!

(A continuer.)

Marié samedi, 23 février, à l'église de l'Annonciation par le Rév. père Durgé, M. Armand Frederic QUÉRÉ à Mlle Emilia Octavie DEPIOT—tous deux de cette ville.

Décédée, hier matin, à 8 heures, à l'âge de 4 ans et 4 mois, Marie Laure, fille d'*Octave Andry* et de *Laure Bordelois*. Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu CE MATIN, à 10 heures. Le convoi partira de la résidence de son père, rue St-Philippe, entre St-Claude et Tremé.

Décédée hier, 27 février, à 5 heures du soir, Marie Catherine BONNALY, épouse d'Ambroise Jannet, âgée de 41 ans, née en Moussé, département de la Meurthe (France). Les amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 3 1/2 heures précises de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Levée, entre Elmire et Désiré, 3me District, No 220.

De la part de sa famille.

Un service funèbre sera chanté, lundi prochain, 4 mars, à 7 heures et demie du matin, dans l'église St-Augustin, pour le repos de l'âme de Louis ANGLADERE. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'y assister.

Le remède infaillible.

L'INJECTION DETERGENTE DU Dr VAN ZANDT.—Le seul remède infaillible et prompt pour la gonorrhée, les flueurs blanches, etc. Cette préparation, si avantageusement connue depuis nombre d'années, approche encore à sa renommée, ainsi que l'attestent bien des personnes recommandables. Tous les médicamens internes sont abandonnés. La guérison s'opère infailliblement en quelques jours.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls propriétaires, 21 et 151, rue de Chartres. 26 fév—26,28, m 2

Soyez toujours prêts!

Il est étonnant combien le feu occasionne d'accidents, en hiver, parmi les enfants qui s'en approchent trop près et sont brûlés, surtout quand ce sont de petites filles. C'est qu'il recommandent aux parents de faire attention à leurs enfants, il faut leur recommander une autre chose, n'avoir toujours du

PAIN EXTRACTOR MAGIQUE DE DALLEY, afin qu'en cas d'accident on l'applique de suite sur la partie lésée. Chacun sait que rien n'est comparable à l'efficacité de l'Extracteur. L'effet en est magique, et quelle que soit la gravité du mal, opère toujours une guérison complète.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls propriétaires, 21 et 151, rue de Chartres. 26 fév—26 28, m 2

Redevenir jeune.

Que de milliers de personnes, subissant les conséquences des folies de jeunesse, donneraient tout au monde pour redevenir jeunes afin d'éviter les erreurs du passé. C'est qu'elles seraient encore dans toute la vigueur de l'âge, au lieu d'avoir quelques-unes des maladies que nous allons énumérer, ... les maux, l'indigestion, les flatuosités, la faiblesse des nerfs, la désorganisation des organes de la génération, etc.

Nous dirons à ces victimes,—voici le seul remède L'ELIXIR DE WRIGHT.

Employez-le, et vous verrez ... plus tard.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls propriétaires, 21 et 151, rue de Chartres. 26 fév—26 28, m 2

Les C... du R... B...
1 2
F
28
P O D 5
La plus grande ponctualité est requise.
B. D., Secrétaire.

SOCIÉTÉ SUISSE DE BIENFAISANCE et d'Assistance Mutuelle

ASSEMBLÉE régulière lundi prochain 4 mars, à ... heures du soir ... Suisse et bon ...

Par le Président,
Le Secrétaire, O. ULMER.

AVIS EXTRAORDINAIRE

REÇU TOUT RÉCEMMENT AU

Dépot de Lampes et d'Huile du Sud,

RUE DE CHARTRES, No 6.

Seule agence à la Nlle-Orléans ... HUILES OREAUKANAWA ET PARAFFINE DE LA VIRGINIE POUR L'ILLUMINATION. A vendre à ... gallon ... bas prix par baril. En magasin, un approvisionnement complet de

HUILE KEROSINE ET DE CHARBON,

Faites au Nord et au Sud. Le plus beau et le plus complet assortiment de

LAMPES
A Huile de Charbon,

qu'il y ait au Sud, à vendre à des

PRIX EXTREMEMENT BAS

Dans la rue de Chartres, No 6.

Seule Agence pour la vente de la

Lampe perfectionnée (à Huile de Charbon) et Patentée de HALE.

Cette lampe donne ... quart de plus de lumière qu'aucune autre et consomme ... par cent d'huile. Aussi le PATENT MICA CHIMNEY de Humphrey la seule lampe qu'aucun degré de chaleur ne puisse casser.

H. C. COVERT, Successeur d'ARTEMON HILL. 26 fév

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ, administrateur de la succession JOSUÉ PUCHOT AZUQ prie ... personnes qui ... dettes ... présenter ... ALEXANDRE PUCHOT, No 232 rue Condé, entre St-Philippe et Dumaine. 26 fév

Demande de Nourrice.

ON demande immédiatement ... personne blanche ... S'adresser ... No ...

VENTE PAR LIQUIDATION.

JE viens de nouveau faire appel aux dames de la Nouvelle-Orléans ... l'empressement ... de mes articles à des prix ... Par une multitude de courses indispensables qu'il m'a fallu faire dans le commerce, on trouvera facilement dans mon petit magasin. Par les suites d'une malheureuse affaire ... mes ... partis ... J'ai le doux espoir que les dames voudront bien me patronner de leur présence et me favoriser de leurs emplettes, ce qui leur sera très favorable. Je viens respectueusement ... Votre très humble serviteur, GUDIN, 250, rue Royale, entre Ursulines et St-Philippe. 27 fév—3f

M. JOSEPH PORRET prévient ses nombreux amis et le public en général qu'il ouvrira, le 1er mars prochain, un magasin de groceries à l'encoignure des rues Bourgogne et St Philippe. Il espère par le choix de ses marchandises ... la bienveillance de ceux qui voudront bien s'adresser à lui.

Changement de domicile de G. DUPUY.

CE magasin, si avantageusement connu pour ses glaces en cadres et ornements, ses cadres de portraits, gravures, lithographies, ... lavabos, embrasses et pateres pour rideaux, cadres pour photographie, passe-partout, glands et ... &c., est désormais au No 42, rue Royale, entre Bienville et Douane (coin de l'Ilet) à l'encoignure qu'occupait MM. Sampson & Keen, où les magnifiques magasins de meubles de M. McCracken.

Voulant positivement vendre avec le bénéfice d'une simple commission, j'ai à cet effet diminué mes frais généraux de 50 p. 100 en changeant de magasin, ce qui me permet de vendre toutes mes marchandises avec une grande réduction.

Désirant conserver le patronage qui jusqu'ici m'a été accordé, je me suis adjoint un des plus habiles encadreurs de Paris et me chargerai comme par le passé de tous les travaux relatifs à mon genre d'affaires. 27 fév

Grocerie à vendre.

A VENDRE, pour cause de santé, une grocerie située à l'encoignure des rues St-Bernard et Villere. S'adresser sur les lieux. 27 fév

Boulangerie à vendre à l'amiable.

A vendre, UNE BOULANGERIE bien achalandée, donnant une vente régulière de cent quinze piastres par jour. En outre, sept chevaux de belle apparence et quatre charrettes, ainsi que tous les ustensiles nécessaires.—Aussi, UNE NEGRESSE avec son enfant, bonne cuisinière et blanchisseuse. Pour les conditions, s'adresser Promenade Carondelet, No 7. 27 fév—3t

Riz créole.

EN débarquement du bateau à vapeur Empire Parish—34 sacs de riz créole, à vendre par FRED AVET, Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Bienville et Conti. 27 fév—15f

MALADIES DES FEMMES.

MADAME MAURY,
Ex-interne de l'hôpital de Toulouse,
Reçue par la Faculté de Montpellier,
CONCOURS 53 et 54.—1er PRIX.

MME MAURY annonce à sa clientèle que, tout en continuant sa profession d'accoucheuse, elle a ouvert un CABINET DE CONSULTATIONS pour le traitement des maladies de l'utérus. Les dames envoyées par MM. les médecins sont visitées gratuitement. Vaccination le samedi de midi à 2 heures. Rue Bourbon, 214, entre St-Philippe et Dumaine. 22 fév—6m

TABAC DU MEXIQUE.

EN débarquement du Tennessee arrivé de Vera-Cruz—27 balles de tabac du Mexique, à vendre par J. J. TARDOS, No 43, Vieille Levée. 26 fév

AVIS.

A. SAULET,
Rue de Chartres, No 34, entre Bienville et Douane,

ANNONCE à ses amis et au public qu'il a reçu des HABILLEMENTS D'HIVER pour hommes, jeunes gens et enfants. Les personnes qui auraient besoin de faire leurs achats, trouveront leur intérêt à visiter son magnifique assortiment avant de faire emplette ailleurs.

A. SAULET, rue de Chartres No 34, entre Bienville & Douane.

MAISON GUILBAUX & GIEFERS,
Successeurs de T. DANFLOUS,
121 Rue Royale, 123.

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du Sud.

—ATTENTION—

Vu les circonstances, tout ordre donné seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible; aussi, une grande quantité de Mors, Etriers, Selles, Brides, Fouets, Selle, Etoffes à couverture en laine et en fil, venant d'Angleterre et de France; articles de chasse et d'écurie.

SPECIALITES DU DOCTEUR VERGÉ.

DÉPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé. Les demandes ... toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques ... de la peau ... P. LAGAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon. P. S. Dépôt de tous les médicaments ...

AD. RINCK, PEINTRE EN PORTRAITS, No 7, rue Bourbon.

ATTENTION.

MM. C. E. Girardey & Co, vendent, aujourd'hui, à midi, au City Hotel, un magnifique atelier d'esclaves d'habitation sucrière et cotonnière, des artisans, des esclaves de champ, des domestiques, au nombre de cent vendus pour payer des sommes dues à des facteurs de cette ville. On peut voir les examiner, jusqu'à l'heure de la vente, au bureau des encanteurs. Voir les catalogues pour les détails, etc.

Vente sans réserve. Bottes, Souliers, Brodequins, Linge fait, Chemises et Marchandises sèches.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente sans réserve de Bottes, Souliers, Brodequins, Linge fait, Chemises et Marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée. Conditions à la vente.

L'attention des acheteurs est appelée sur les colis de faïence que D. E. Morphy, encanteur, vend, ce matin, à 11 heures, dans la rue des Magasins, No 47. La vente est positive et sans réserve.

Le shérif procédera, aujourd'hui, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, à la vente à la vente à l'encan, d'un billet hypothécaire, de la somme de $2,000. Voir aux annonces.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

A L'ASSEMBLÉE générale de cette société tenue dimanche dernier, 24 courant;

Tous les membres présents ont à l'unanimité vote de sincères remerciements aux sociétaires dont les noms suivent, pour le don qu'ils ont fait à la Société du montant des actions qu'ils avaient prises pour la construction du nouvel asile:

A MM. M. LARTET, A. GIRAUD, EMILE ALEXANDRE, E. GRAMBOIS, J. B. LANO, BARD DAULON, J. MOUSSON, T. BAILLY BLANCHARD.

Par ordre du Président. F. PICARD, Secrétaire. 28 fév—3t

MAISON DE SANTÉ
Et Traitement d'après les nouvelles Méthodes de Paris.

LE Dr PRAX reçoit des malades moyennant une rétribution modérée, dans sa maison de santé, rue des Ursulines No 57.

Consultations tous les jours de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 28 fév—au 1 av. 1re p.

ON DEMANDE

UNE dame française, capable d'enseigner le Français, la Musique et de se charger entièrement de l'éducation de jeunes enfants. S'adresser encoignure des rues Chesnut et Joséphine. 16 fév

DEBALLAGE DE MARCHANDISES SECHES DE SAISON CHEZ
U. LAROUSSINI & Co
137......RUE DU CANAL......137

Les soussignés appellent respectueusement l'attention de leur clientèle et du public en général sur leur assortiment varié de MARCHANDISES SECHES qu'ils viennent de recevoir d'Europe et du Nord, comprenant un des assortiments les plus riches de la place. Toutes ces marchandises seront vendues AUX PRIX D'ENCAN.

Notre assortiment comprend en partie les articles suivants, savoir:

ORGANDIES enluminées, à 25 c

JACONNAT couleurs, ... 10 et 12 1/2 c

BRILLANTÉS enluminées, 15 c

INDIENNES françaises 1/1 15 c

BROCHÉ "Traviata", nouveau genre........... 25 c la yarde.

DESINDES écossais............ 12 1/2 c la yard

ROBES en barège à disposition ... nouveau genre, Organdie et jaconat do do

BATISTE d'Ecosse imprimée, do

BANDES broderies en jaconat et mousseline, ENTREDEUX et Festons do do ... en valenciennes,

PARURES jaconat, brodées, Tulle, do Mousseline do

COLS et MANCHES en Piqué couleur, MOUCHOIRS Batiste, brodés, unis et à ourlets,

VOILES de mariée, VOILETTES dentelle noire,

PARURES en valenciennes, point d'Alençon, et application

COLS et Manches maltais, BERTHES EN TULLE, COLS en dentelle Guipure noire, Crêpe noire,

COLS et MANCHES en crêpe noir, MITAINES, Gants et Gantelets en filet, GANTS en fil d'Ecosse, pour dames et fillettes, CHALES en dentelle noire, ... imitation,

POINTES et Mantelets en dentelle noire, ... imitation,

CHALES en Grenadine et Barège, BONNETERIE en fil d'Ecosse, soie et coton de toute qualité et grandeurs

SERVIETTES en fil ouvré et damassé, NAPPES, COUVERTURES de tables et plaines, TOILE pour chemises, de toutes les qualités et prix, TOILE à draps 4/4, 9/4, 10/4 11/4, 12/4, 13/4, 14/4.

—Aussi:—

Un assortiment complet de Marchandises pour habitations telles que

LOWELLS, LINSEYS, DENIMS, STRIPES, COTON, COTONNADES, KERSEYS, &c. &c. &c.

L'attention des acheteurs de la campagne et des habitants est appelée sur les marchandises ci-dessus que nous leur vendrons AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT

Les acheteurs sont respectueusement invités à venir examiner notre STOCK, AVANT DE FAIRE LEURS ACHATS AILLEURS.

U. LAROUSSINI & Co, 137............RUE DU CANAL............137, et au coin des rues Baronne et Poydras. 21 fév—6

Librairie Française DE HEBERT & ESCOUSSE
131 Rue de Chartres.

REÇU par le steamer Cahawba, un envoi important de Nouveautés Littéraires et Scientifiques—Livres de Médecine—Ouvrages Homœopathiques.

—Pharmacie Homœopathique—
Dorvault [Officine]
Raspail, Histoire de la Santé et de la Maladie.
Raspail, Annuaire pour 1861.
Le Figuier, les Grandes Inventions,
Le Bon Jardinier pour 1861.

—Magasin Pittoresque 1860—
Thiers, Histoire de la Révolution
Edg. Quinet, [Œuvres],
Michelet, La Mer.
Curiosités Théologiques,
Mémoires d'un Bibliophile,
Roche et la Tragédie.
Viard, Petites Joies de la Vie Humaine,
Roman d'une Actrice,
Les Diables Roses,
Gondrecourt, un Ami Diabolique,
Contes pour les Jours de pluie,
A. Achard, Misères d'un Millionnaire,
La Charité à Paris,
La Chasse aux Blancs.

—Paul de Kock—
La Famille Braillard,
Madame de Montflanquin.

Diverses pièces de Théâtre. 26 fév

Pistolets Lefaucheux.
HEBERT & ESCOUSSE, 131, rue de Chartres.

ONT reçu par le Cahawba, quelques pistolets Lefaucheux, petit et grand modèle—ainsi qu'une *Carabine Revolver*; cartouches pour les divers calibres. 26 fév

HEBERT & ESCOUSSE, 131, rue de Chartres.

TOUS les ouvrages militaires pour infanterie reçus par le Cahawba ayant été retenus à l'avance, il reste seulement à *placer* quelques exemplaires sur la *cavalerie et sur l'artillerie.* 26 fév

MAGNOLIA whisky de S. N. Pike—25 barils en débarquement du steamboat St-Cloud, venu de Cincinnati, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, ancien 55, rue Vieille-Levée. 26 fév—6f

CONFITURES des Shakers—90 caisses, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, ancien 55, rue Vieille-Levée. 26 fév—6f

RHUM de la Jamaïque—8 poinçons en douane, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, ancien 55, rue de la Vieille-Levée. 26 fév—6f

RHUM de Ste-Croix—8 poinçons en douane, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, ancien 55, rue de la Vieille-Levée. 26 fév—6f

WHISKY d'Irlande—5 poinçons en douane, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, ancien 55, rue de la Vieille-Levée. 26 fév—6f

RHUM de la Louisiane—10 barils rhum de la Louisiane, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, ancien 55, rue de la Vieille-Levée. 26 fév—6f

BIÈRE de Tennent—50 tierçons en bouteilles et 1/2 bouteilles, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, ancien 55, rue Vieille-Levée. 26 fév—6f

Demande de cuisinier.

ON désire acheter de suite un bon cuisinier créole, bien recommandé. S'adresser à B. Toledano, rue de l'Union, No 12. 15 fév

CORSETS

REÇU par les derniers arrivages d'Europe, un complet assortiment de corsets nouveaux, appelés CEINTURES REGENCE, article de haute nouveauté parisienne, à vendre en gros seulement par V. PRETAT, 15, rue de Chartres. 21 fév—15f

ATTENDU par l'Adelaide Bell, du Havre—Un lot de jupes françaises, haute nouveauté, en crin et mousseline. Un assortiment de corsets d'un tissu tout à jour, dit CORSET ORIENTAL, fait expressément pour la maison V. PRETAT, 15, rue de Chartres. 21 fév—15f

Demande.

ON demande, pour aider les Zouaves dans leurs représentations, 50 HOMMES accoutumés à se servir d'armes à feu. Ce sera pour eux une bonne occasion d'apprendre à faire l'exercice comme les Zouaves et leur manière de se battre. S'adresser au zouave Raimond, à l'Académie de Musique, lundi, mardi et mercredi, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 26 fév

RESTAURANT D'EDWARD,
15, rue d'Union,
Entre les rues St-Charles et Carondelet.

Le public et les amis du soussigné sont prévenus que l'établissement ci-dessus est ouvert depuis le 1er novembre. La maison est commode et bien aérée, et la location est centrale, à la portée des affaires et une des plus agréables de la ville. On pourra y retenir des cabinets pour les familles et les parties privées. Les familles seront servies dans le plus court délai. Aussi—Lunchs froids et soupers pour bals et soirées. Le soussigné ayant été employé dans des principaux restaurants de cette ville, a acquis une grande expérience dans cette ligne d'affaires, et il espère pouvoir satisfaire entièrement ceux qui l'honoreront de leur patronage. EDWARD DESPAUD. 5 jan—3m

POULON & BROCARD,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Royale, No 71.

HOTEL DES MARCHANDS
Coin des rues St-Charles et Canal,
NOUVELLE-ORLEANS.

CET établissement est le plus agréable et le mieux situé de la ville.

PRIX DE LA PENSION:
Par jour.........................$1 50
Par semaine....................10 —
Par semaine, la table seulement......5 —
Par mois.......................22 —

BRET & HALLER, Propriétaires. 9 fév—1m

Banque du Commerce.
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX HYDRAULIQUES,
Nouvelle-Orléans, 2 février 1861.

UNE élection de dix directeurs de cette Compagnie, pour l'année courante, sera tenue au bureau No. 35 rue Dryades, lundi 4 mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

S. E. PERCY, Secrétaire. 4 fév—2p à au 4 mars

Résilles ! Résilles !
ET COIFFURES DE BALS,
A vendre chez O. LELIEVRE & Co
174, rue Royale.

Reçu de Paris par la voie de New York:
6 douzaines Résilles or Solferino, de $8 réduites à $3
6 do do or Magenta, de $10 réduites à $3 50.
15 douzaines Résilles or et velours, de $12, réduites à $4 50.
10 douzaines Résilles soie et chenilles, de $3, réduites à $1 35.

Un magnifique assortiment de Coiffures de Bals, depuis $1, jusqu'à $5. 30 janv

Vaste Bureau à louer,

RUE CONTI, No 15, au premier, entre Chartres et Vieille-Levée. Ce bureau est éclairé au gaz et vient d'être peint à neuf.

S'adresser à B. ANTOGNINI & E. RICHARD, au rez-de-chaussée. 25 fév—1m

BITTER DES ARABES.

DEUX envois successifs de cette incomparable liqueur mettent à même de satisfaire aux nombreuses commandes qui ont été faites. Les effets salutaires de ce cordial ont été suffisamment appréciés par le public, et sa réputation est aujourd'hui tellement bien établie, qu'il devient superflu d'en faire ressortir de nouveau les précieuses et innombrables propriétés.

Dépôt général, F. SANCHO, No 29 Vieille Levée. Succursale: A. CALONGE, encoignure Royale et du Maine. 28 jan—3 m—1re page

Printemps. Printemps.

Giquel & Jamison,
126, rue du Canal,

ONT l'honneur de faire savoir à leurs amis et au public qu'ils viennent de recevoir par les navires Stephen Crowell et Kate Dyer du Havre, leur assortiment d'articles de PRINTEMPS, qu'ils offrent en vente à très bon marché.

GIQUEL & JAMISON, 126, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet. 16 fév

Mme DOMARTINI, née MEDINGER
SAGE-FEMME BREVETEE
Par la Faculté de Médecine de Paris.

OFFRE ses services aux dames de la Nlle Orléans. Elle a exercé pendant DIX ANS sa profession à Paris. Mme DOMARTINI saigne et vaccine. Residence, No 86, Toulouse. Consultations gratuites de midi à 2 heures. 30 janv—1m

EN débarquement du navire Résolute de Bordeaux—... caisses de 12 bouteilles, Haut Sauterne,
100 do 12 do St-Julien, Médoc,
150 do 12 do St-Estèphe, do
100 do 12 do Cantenac, do
20 barriques Camblanes,
20 do Quinsac,
5 balles de 10 000 ... bons ... réglisses,
6 caisses de 20 ans ... tres fins No 5,
2 do do 20 do dont ... très fins No 5
4 do do 20 do réglisse No 6
1 do do 24 do ... No 55
A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149 rue Royale. 1 fév

Aux courtiers de coton.

REÇU par Roussel & Genin—150 douzaines couteaux à coton ...
150 douzaines brosses à marquer,
10 grosses pierres à repasser.
Ces articles ont été commandés expressément pour l'usage des commissionnaires de coton et nous invitons à l'examen desdits articles. Seul dépôt chez ROUSSEL & GENIN, 83 rue du Canal. 7 jan

EN débarquement du navire Aimée Prevost, arrivé de Bordeaux—
120 barriques vin rouge Ch St Estèphe,
20 do do St Julien,
60 do do Grand vin Larose,
30 do do Grand St Lambert,
400 caisses vin rouge Margaux Médoc,
400 caisses vin rouge Margaux Médoc,
400 do do Pauillac do
400 do do St Emilion,
200 do do St Julien,
200 do do St Estèphe,
200 ... eau-de-vie Rochelle, pâle, 4me preuve,
1 1/4 pipes do J. Carie, 1re preuve.
A vendre par X. LAMBERT, Rue des Magasins, No 62. 4 fév

ATTENDU incessamment par le navire Résolute de Bordeaux—
... barriques vin rouge, ...
... caisses vin blanc, Haut Sauterne, supérieur,
50 do ... Rose, do
50 do fruits au jus, Latache,
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levée. 1 fév

EN débarquement du navire Laura, de Barcelone—
... barriques vin de Catalogne,
6 octaves vin de Porto de Portugal,
6 do vin de Madère sec de Portugal,
6 barils de Jerez sec,
6 do Muscat doux,
6 do Malaga doux,
6 do Malaga sec.
A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149, Royale. 22 fév

Genièvre de Hollande.

15 PIPES genièvre de Hollande, marque "Steamboat J. Meeder," en débarquement du navire India, arrivé de Rotterdam, à vendre par PREAU & COUTURIE, Rue Gravier, Nos 31 et 33. 1 fév

L'ART DU DENTISTE.

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE

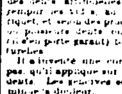

No ... rue Royale, coin St Pierre (entrée par la rue St-Pierre), continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il appelle l'attention de ceux qui ont besoin des services d'un dentiste habile, et des personnes qui ont employé des dentistes inexpérimentés (dont l'ordinaire des dents pendant longtemps ...). ... pour les dents artificielles ... Il a adopté ... J. A. Casadavant ... les dents artificielles ... avec la pression atmosphérique ... et ... toutes les fonctions des dents naturelles.

Il a inventé une composition chimique qui n'endort pas, qu'il applique sur les gencives avant d'extraire les dents. Les gencives se trouvent engourdies, ce qui diminue la douleur.

Consultation en français, espagnol et anglais. 9 jan—M. & J.

COAL CHARBON.

CHARBON ... CANNEL & ANTHRACITE AU PLUS BAS PRIX DU COURS, No 76, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville. P. V. BERNARD. 1 fév—1m

Grocerie à vendre
Pour cause de départ.

A vendre, une grocerie bien achalandée et bien assortie de marchandises, située à l'encoignure des rues Gaiatin et Ursulines, No 5 en face du marché aux poissons. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 11 fév—1m A. J. LACROIX

A L'Exposition de Paris.

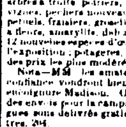

La plus belle collection de plantes apportées directement par les derniers arrivages de France. M. PELLORCE, fleuriste et pépiniériste à Paris et Versailles (France) a l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs, qu'il vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans, avec la plus belle et la plus riche collection de plantes qui aient paru jusqu'à ce jour, telles que camélias, Araucaria de différentes espèces, magnolias, daphnées, orangers nains, citronniers de la Chine, rhododendrons, petits arbres, dont un nouveau; 1550 rosiers nouveaux, mousseux et autres; arbres à fruits poiriers, pommiers, cerisiers, pruniers, vignes, pêchers nouveaux, abricotiers, framboisiers perpétuels, fraisiers, groseilliers différentes espèces, bulbes à fleurs, amaryllis, dahlias nouveaux, graines de fleurs; 12 nouvelles espèces d'œillets nouveaux qui ont paru à l'exposition; potagères, différentes espèces. Le tout à des prix les plus modérés.

Nota—M. M. les amateurs qui m'honoreront de leur confiance voudront bien passer rue de Chartres No 204, encoignure Madison. On se charge des emballages et des envois pour la campagne et l'étranger. Des catalogues sont délivrés gratis audit magasin rue de Chartres, 204. 12 fév—1m

Plantes nouvelles et étrangères.

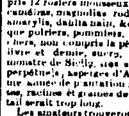

M. BELLET, jardinier-fleuriste et pépiniériste de Gand, [Belgique], membre de la société nationale de France, Algérienne et Belge, a l'honneur d'annoncer aux dames et aux messieurs qu'il est arrivé en cette ville avec une grande collection de plantes à fleurs et à fruits, des plus rares que la Société Horticole ait découvert jusqu'à ce jour, savoir: 500 variétés de rosiers nouveaux tous variétés couleurs, remontant, non compris 12 rosiers mousseux remontant perpétuels comme camélias, magnolias rododendrum, pivoines en arbre, amaryllis, dahlia nain, &c., &c. Arbres à fruits, tels que poiriers, pommiers, cerisiers, pruniers, vignes, pêchers, non compris la pêche d'Alger, fruit qui pèse une livre et demie, sucre, pressée, ainsi que l'abricotier monstre de Sicile, etc. sucre; groseilliers, framboisiers perpétuels, asperges d'Afrique, bonnes à manger la même année de plantation; et une infinité d'autres plantes, racines et graines de fleurs et potagères, dont le détail serait trop long.

Les amateurs trouveront des catalogues des susdites plantes au magasin, rue Royale, ancien édifice de la Poste, près de la rue du Canal. 14 fév—1m

A LOUER.

A partir du 1er février, le grand magasin en briques, à trois étages, rue Front Levée, No 113, près l'entrepôt des Etats-Unis, New Eagle No 3. Loyer $30 par mois. S'adresser à ALVAREZ, FERNANDEZ & Co, Rue Vieille Levée, No 52. 25 janv—

ATTENDU incessamment par le navire Fanny Esler, de Marseille—
600 caisses vermouth, Noilly Prat & Co; 100 do cassis du Mont-d'Or; 50 do punch au rhum; 300 do savon de Castille; 200 do capres fines; 200 do olives verdales; 100 do cornichons; 25 do olives farcies; 20 barils olives verdales; 10 caisses saucissons de Boulogne; 100 barriques vin rouge très corsé; 50 barils vin de Porto; 200 caisses eau de fleur d'oranger.

MARRONS! MARRONS—100 barils marrons de Savoie, 1er choix, attendu incessamment.

ATTENDU—Par le navire Stephen Baldwin—200 barriques vin rouge, St-Julien Médoc; 2 3/4 de pipes vieille eau-de-vie, St-Brice, 1825; 100 caisses de 100 1/2 boites sardines à l'huile, Nantes; 100 do de 100 1/4 do do 5 caisses truffes noires du Périgord; 10 do pâtés truffés; 5 do cèpes à l'huile; 40 do de 24 pobans prunes d'Ente. A vendre par LANATA, frères, 9 et 11, rue Jefferson. 20 fév

EN débarquement du navire Résolute, de Bordeaux—1/4 et 2 1/4 pipes brandy J. Denis, Henry Mounié & Co, Cognac; 3 1/2 pipes brandy Pinet, Castillon & Co Cognac, récoltes 1858, 1857, 1858, 1840; 20 1/4 et 30 1/8 pipes brandy Melady, fine Champagne; 40 caisses 5 1/2 bouteilles vin rouge Pichon Longueville.

En débarquement du navire A. Thompson, Liverpool—184 tierçons, pintes et quarts pale et strong ale de Wm Younger & Co, Edinburgh, à vendre par BRULATOUR & CO., No 30, ancien 53, Vieille Levée. 16 fév

EN débarquement du navire Résolute, de Bordeaux
40 barriques vin rouge, marque A Expert
40 barriques vin rouge do Fouget fils
40 barriques vin rouge do ...
A vendre par E. DECHAMPS, 30, rue St Louis. 14 fév

POISSONS à l'huile.—150 boites maquereaux à l'huile, 150 boites rougets, 100 boites saumon, 125 boites thon, 50 boites aloses, 25 boites saumons éplués, 200 1/2 boites au beurre. A vendre par DUNTZE & Co. Encoignure Royale & Conti. 11 fév

EN débarquement du navire Résolute, venant de Bordeaux—
100 caisses de 100 1/4 boites Sardines;
50 do de 100 1/2 do do
25 barriques vin rouge;
150 caisses vin rouge de Bouquet, Margaux;
250 do do do St-Julien, Médoc;
200 do vin blanc do Ht-Sauterne;
6 do cèpes à l'huile,
10 do petits pois, } Sallès, père et fils.
A vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29, 31, rue Bienville. 19 fév

REÇU par le navire Stephen Crowell, venu du Havre—
25 paniers Champagne, Clos du roi, Mousseux;
50 do do Oscar de Montaigu;
20 caisses de 50 1/2 boites petits pois, Briau;
25 do 50 1/2 do do
10 fardeaux Absinthe, Ed. Pernod;
10 caisses Truffes, ... extendilles;
5 do cire à cacheter;
25 do saucissons de Lyon;
12 ... fromages, Gruyère frais;
1 ... fromage Mont D'Ores;
2 do do en boudons, à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29, 31, rue Bienville. 19 fév

EN débarquement du navire Tampa, de Bordeaux—
... barriques vin rouge St-Emilion ...
... vin Julien Médoc;
100 caisses ... Haut Brion;
... do ...
100 do do ... Château Latour;
... do ...
A vendre par CAMILLE LACOSTE, 200, rue Royale coin Dumaine.

Compagnie d'Assurance DE L'UNION DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Troisième état annuel
DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION,
Publié ainsi que l'exigent la loi et la Charte

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1860, savoir—

Primes sur les risques d'incendie	$117,643 41
Primes do fluviales	83,866 51
Primes do des mers	96,191 05
Total	$277,700 97
Primes non-échues le 30 avril 1859	50,713 00
Total des primes	$328,413 97
En moins, primes remboursées	3,371 82
Total net des primes	$325,042 15
Pertes payées dans l'année:	
Pertes par les incendies	$98,710 81
sur les rivières	32,236 74
sur les mers	38,098 83
Total des pertes	$169,046 36
Réassurances	16,465 20
Qui ont été remboursé	16,104 28
Dépenses et intérêts sur scrip, escomptes en douane et compte d'assurance	25,879 93	227,995 77
Bénéfice brut	$97,046 38
Réserve pour risques non expirés	49,000 00
Bénéfice net	$48,046 38
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets pour actions	$168,750 00
Prêts garantis par hypothèque	54,244 82
Prêts garantis par actions de banque	124,930 00
Effets pour primes, à courte échéance	64,279 80
Primes en voie de perception	29,945 49
Scrip d'autres compagnies	9,850 00
Actions et bons	6,000 00
En caisse	50,225 57
Total de l'actif	$511,...

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans ville de la Nouvelle Orléans—Qu'on se souvienne que le 12 mai 1860, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés A. Chiapella, président, et J. M. Crawford, secrétaire pro tem, de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés ont déclaré que ... le susdit tableau est exact et une copie exacte ... sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire pro tem.

Assermenté et signé pardevant moi, le 12 mai 1860. ARTHUR SAUCIER, Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que du bénéfice de l'année ... pour l'année expirée le 30 avril 1860, il sera payé aux porteurs un dividende de vingt pour 20 ... certificats pour ledit dividende à partir du ... juillet 1860, qu'il ... un dividende de six pour cent ... pour les actionnaires sur le capital, payé ... conformément à la charte de la Compagnie à partir du ler ... Les certificats de scrip ... seront payés ... sont priés de venir les retirer.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire pro tem.

Directeurs.

Jos. Delabonde, maison Martin, Chabot & Co.
A. B. Charpentier, maison de Lobit & Charpentier.
M. J. Zunts, maison de J. M. Rooter & Co.
R. W. Ogden, maison de P. Chasse, Brook & Co.
Carl Kohn, maison de C. Kohn & Co.
L. F. Generes, maison de Abat, Generes & Co.
V. Mahorne, maison de V. & E. Maignan.
Jos. Dannoyers.
A. Chiapella.
Nlle Orléans, 12 mai 1860. 14 mai

Compagnie du théâtre de l'Opéra de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 25 février 1861.

UNE assemblée des actionnaires de cette Compagnie aura lieu ... mars prochain, à ... heures du soir, dans la salle du Club, à l'encoignure des rues Bourbon et Toulouse.

Par ordre de ... R. GARDERE, Président.

C. A. BARRIERE & FRERE,
130, rue du Canal,
Boîtes ...

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe ... un assortiment de marchandises de printemps, comprenant—
ORGANDIES IMPRIMEES RICHES,
JACONAT
PERCALES
PIQUE
GRENADINES
Des genres les plus ... et les plus recherchés.
TOILES d'Irlande ... pour chemises ...
NAPPES et SERVIETTES damassées.
BANDEAUX ... et bottes ...
GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE MERCERIE.
ASSORTIMENT COMPLET DE BONNETERIE ANGLAISE.

Marchandises pour Habitations
KENTUCKY JEANS, LINSEY,
LOWELL ETOFFES ...
... COUVERTURES FRANÇAISE et ANGLAISE.

... les mêmes marchandises ...

$500 de récompense.

UNE récompense de cinq cents piastres sera donnée à la personne ... capitaine de la barque espagnole CATALINA. Il a disparu depuis le mardi-gras, 12 du courant. PUIG BROTHERS, Rue de la Douane, No 37. Nlle-Orléans, 16 février 1861. 18 fév

Solfége.

MADAME G. BOYER a repris ses classes de solfége pour l'instruction des enfants ... les principes de la musique.—Les ... Trois ... par mois. P. S. Madame ... continue à diriger les chœurs chantés par les enfants. 15 fév

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Médaillon, Velours, Wilton et Bruxelles ... également des ... de tables ... couvertures de tables et toilettes de ... Aussi, tapis, ... pour bureaux, couvertures de tables et tapis de pied, &c., à bas prix. A. BROUSSEAU & Co. 4 fév

AVIS.

MM. MESSEEUWS & DUMONT ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis en particulier qu'ils continuent comme par le passé, à se charger de la réinstallation des ROBES, CHAPEAUX &c. jusqu'à la réinstallation de leur magasin. S'adresser au premier, au-dessus du magasin, entrée rue Bienville. 13 fév

A louer.

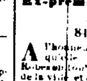

Une ... terre représentant ... située ... sur le Bayou St Philippe ... Orléans. Cette terre est très élevée, saine et en pleine culture.

On y trouve ... une maison en bon état ayant quatre chambres à feu au premier, et autant au rez-de-chaussée.

Pour les conditions, s'adresser à D. B. MACARTY, No ... Conti. 19 fév—1s

Mlle LEONTINE,
Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT,
81, Rue Royale, au premier.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de Robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera comme par le passé, à justifier, par son exactitude et le bon goût des articles qui sortiront de ses ateliers. 16 fév—6m

RAISINS de Malaga—250 caisses Layers, MR. 150 demi et quarts de boîtes do do, 50 caisses et quarts de 12 cartons, 75 do do de 6 do. A vendre par BERNARD TURPIN, 93 ancien 55, rue Vieille Levée. 16 fév—6f

LIBRAIRIE
Religieuse, Ornements d'Eglise et grande variété.
CH. GUERINEAU, Agent,
167... Enc. des rues Royale & Orléans ...167.

REÇU par le Kate Dyer, venant du Havre—... volumes ... Reposoirs ... et fantaisies les plus répandus ... Rengion, par Mgr de Ségur, 10 à
La Semaine des Enfants, journal illustré, les 7 premiers années, ... 4 50
Bescherelle, gr. dict. national, 2 vol. Contes ... de P. Ravignan, Manuels d'Ecriture, du Jardinier, par Pirolle,
Noisette et Boitard, du Fermier Vétérinaire par F. V. Raspail.
La Sybille couleur de rose, &c. &c.
Les Moines d'Occident, par le comte de Montalembert, 2 forts vol. 4,00
Les 6 premières années du journal pour Tous, gd. in-8o, rel. chaque année 2,50
Chants et Chansons populaires de la France, nouvelle édition avec tous les airs notés et accompagnement de piano, 2 vol. gd. in-8o 4,00
Dictionnaire de Théologie, par l'Abbé Bergier, 6 vol. rel. 7,00
Manuel annuaire de la Santé (Raspail). 40
Almanach illustrés pour 1861. 15
Nouvelles gravures de modes et travestissements.
Nouveaux articles pour fleurs artificielles.
Sermons par J. B. Bliu, 4 vol. rel. 3,50
Bouillet, dictionnaires universels des sciences, des lettres et des arts, d'histoire et de géographie, chaque. 6,00
Les Trésors de Cornélius à la pide 4 vol. rel. 10,00
9 fév

SOMNAMBULISME.

MME ALLUARD, rue Bourbon, 331, entre Ursulines et Hôpital, traite spécialement les maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Sur dix malades, huit sont radicalement guéris. Dans les étouffements du catarrhe pulmonaire et de l'asthme, la guérison est prompte et infaillible; dans les aigreurs d'estomac, gastrites, digestions difficiles, pas d'insuccès; en trois jours les digestions de l'estomac se font admirablement. Prix des consultations: trois piastres pour les cas ordinaires. 10 jan—3m

DOCTEUR J. GROSS,
222, Rue des Remparts, 222.
Entre Dumaine et St Philippe.
Heures de consultations, de 1 à 3 heures. 1 fév—1m

RIZ CREOLE.

UN lot de 40 sacs de riz créole de choix, reçu et en débarquement du bateau à vapeur Empire Parish, est à vendre par FRED. AVET, Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Bienville et Conti. 16 fév

Maison à Louer.

Maison Pontalba No 9 livrable 1er mars. S'adresser au magasin au dessous, ou à M. PEYCHAUD, Hope Insurance Co. 19 fév—15 f

GENIEVRE DE HOLLANDE—30 pipes Genièvre de la marque St Bout de Rybbende et Zonen, en douane.

Vin de Champagne — 35 caisses Champagne bonne quantité 1/2 bouteilles 20 do do

Absinthe Suisse—120 caisses de la marque E. Pernod, en magasin.

Fromage Tête de Maure—24 caisses de 12 Fromages chaque d'importation récente.

Huile d'Olive—350 paniers de la marque Avignon fils l'aîné, d'importation récente.

Moutarde Française—... caisses de 48 flacons chaque d'importation récente.

Thé—1500 colis de Thé noir et vert de toute qualité à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36 Vieille Levée. 25 fév

SUCRE de la Havane—622 ... sacs de sucre blanc, sucre jaune et sucre brut, en débarquement du brick A. A. Chapman, arrivé de la Havane, à vendre par B. PLASSAN, Rue Vieille Levée, Nos 38 et 40. 21 fév

EN débarquement du navire Résolute, arrivé de Bordeaux—
100 barriques vin rouge Château Bouneau.
20 do do blanc Haut Sauterne.
24 barils do rouge Grand St. Lambert.
202 caisses do ... Lambert.
27 liqueurs assorties, Cusenier, fils.
50 1/2 pipes eau de vie pâle, C. Jobit.
25 1/2 do do E. Jau, à vendre par X. LAMBERT, rue des Magasins, No 62. 19 fév

SUCRE DE LA HAVANE—... caisses sucre blanc de la meilleure qualité, en débarquement du steamship arrivé de la Havane.
... 10 pipes de vin blanc et colorié, en débarquement du steamship Habana.
Cigares de la Havane—75,000 Media Regalia et Breves des marques Fruchoso, Flor de Rivas et Intimidad, en débarquement du steamship Habana.
Vin de Xérès—100 barils importés directement, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, Rue de la Douane, No 13, entre Chartres et Vieille Levée.

DIVERS—50 caisses sardines 1/4 boîtes, marque Vve Rosier, Nantes, 150 caisses sardines 1/4 boîtes, marque Vve Rosier, Nantes. ... S. D. GRATIAS & Co

Pour Port au Prince et St-Marc, Hayti.
Jour de départ, JEUDI, 28 courant.

La barque régulière LAURA, capitaine Pierce, ayant presque tout son chargement engagé, partira le 28 du courant. Pour reste de fret ou passage (bons emménagements), s'adresser au capitaine, à bord, poteau 22, Deuxième District, ou GEO. W. HYNSON & Co., Rue du Camp, No 82. 12 fév

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.
Nlle-Orléans, 31 janvier 1861.

CONFORMÉMENT à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 17 mars, notice publique est par le présent donné que les certificats suivants de cédule pour l'année 1857 et les intérêts qui proviennent restent non réclamés dans le bureau de la Compagnie.

Aldrich & Ferret	$30	Louisiana Manufacturing Co.	$20
B. Autoguini	20	P. Lacase	10
E. & V. Baxter	40	R. McManners	10
Ed. Burke	30	Murch Denman & Co	10
Belleville Iron Works Co.	40	Mount Moriah Lodge No. 59	10
Blancand & Guittet	20		
Cleveland Bros & Co.	30	Peel, Simmes & Co.	10
Cook & Fallon	10	P. & E. Reilly & Co.	40
J. H. Carter & Co.	10	Wm. Randolph	40
J. B. Caly, Syndic	40	Chs. Raymond	10
Duclos & Co.	40	D. Rowland	40
Dunn & Yates	10	Rodoconachi & Frangbiadi	10
Dearie Bros	10		
A. Engle	10	Reed, Taylor & Co.	10
J. Eternod	10	C. M. Simpson & Co.	10
P. Fix	10	Smith & Graff	10
Dr. E. D. Fenner	10	Syme & Provan	10
J. V. Gourdain	10	Compagnie de l'Hôtel St Charles	10
Chas. Gaudé	20		
P. Irwin	20	C. Sparicio	10
Keudall, Carter & Co	20	G. A. Trowbridge & Co	10
Kemp, Bard & Co	70	W. C. Wilson	10
H. Kiappenberg	10	J. L. Woodward	10
E. Lemoine	10	F. Zaras y Suarez	30

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Est venu et a comparu personnellement devant moi D. F. Mitchell, Second Juge de Paix, dans et pour la ville et paroisse susnommées O. Gaillard, président et A. Schreiber, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens, qui ayant prêté serment, ont déposé et dit ... de la dite Compagnie.

O. GAILLARD, président.
A. SCHREIBER, secrétaire.

Conformément à l'article 14 de la charte de la Compagnie, avis est par le présent donné, que les certificats de profits qui ne seront point demandés dans les trente jours qui suivront cet avertissement, seront annulés et le montant ainsi que les intérêts qui en proviennent, placés au crédit du compte de dividend, sur les livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, président.
A. SCHREIBER, secrétaire. 1er fév

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Jury de Police de Jefferson (rive droite)

Gretna, 5 février 1861.

AVIS est par les présentes donné aux personnes ... résidents de la paroisse Jefferson (rive droite) sujettes au paiement de Taxes de Paroisse ... jury de Police ... Les Taxes ... en ce bureau du Jury de Police de Jefferson ... l'effet de recevoir le paiement des dites Taxes ... paiement de la Taxe.

S. TOLEDANO, Collecteur de Taxes. 7 fév

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,
SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE ST-LOUIS DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Bureau No 20, place St-Antoine.

INFORME le public, ainsi que ses amis et connaissances, qu'il s'est intéressé avec M. J. BONNOT dans le magasin de fournitures d'enterrements et services, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale, No 51 lequel sieur BONNOT vient de recevoir par les derniers arrivages de PARIS et de LONDRES des GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES, blanches et noires, pour

CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS,

dans un genre nouveau, style européen, ainsi que ... draps et ... de velours, drap et ... des extra, plaques de ... à des prix ... et ... pour les ... vendra à très bas prix.

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour informer le public et ses amis, ainsi que ceux de M. DUBUC, que sans se flatter il croit pouvoir maintenant et se doit un honneur ... à ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

Chars funèbres et Corbillards.

Les plus beaux et mieux ornés de la ville, et aussi les ... de PARIS et de LONDRES ... toutes ... de ... ainsi que des ... grands et petits corbillards ... pour les ... le sieur BONNOT s'occupera aussi de la construction de l'ouverture et clôture des ...

TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.

... le sieur M. JEAN BONNOT ... de la commande du ... de la cathédrale St-Louis ... 1 fév—1m

J. BONNOT,
ENTREPRENEUR
De Pompes Funèbres.

Emplacement ... établissement ... Ste-Anne entre Chartres et Royale ... voitures ... fournitures ... et autres ... &c. &c.

Magasin
51......Rue Ste-Anne......51
14 fév—1m

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
1er fév—1an

Louisiana Academy,
Rue Hôpital, No 79,
Entre Royale et Bourbon.

CETTE institution ... M. A. FERRER, ... professeur ... etc. ... de la ... langues anciennes et modernes ... Un maître d'écriture chargé ... est attaché à l'établissement. ... 7 fév—1m

KRUG & CO.,
à REIMS.

400 PANIERS de Champagne de ... reçus par les navires Stephen Crowell et Kate Dyer du Havre à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., Nos 16 et 18 rue St Louis. Nlle-Orléans, 4 février 1861. 4 fév

Grande fabrique d'Attributs Militaires,
POUR LES ETATS DU SUD,
Rue de Chartres, ... entre St Louis et Toulouse ...

LA maison ... C. Royer, ... de ... à ... de ... d'or et d'argent ... l'attention ... de couverts ... et ... pour ... de la Louisiane ... pour la Caroline du Sud, &c. &c., ... turons, boucles et ... de ... La maison ... de ... ses ... et les garnitures d'armes de toute ... 3 janv—1m

Aux consommateurs de Gaz
Compagnie du Gaz de la N. Orléans,
11 janvier 1861.

A PARTIR du 1er janvier courant, le prix ... est réduit à quatre piastres par ... Par ordre, N. O. J. TISDALE, Trésorier. 12 janv

LOUIS, RESTAURATEUR,
Et Pension Bourgeoise,
Enc. du Passage de la Bourse et St Louis.

A L'HONNEUR d'annoncer ... qu'il vient d'ouvrir son Restaurant ...

TABLE D'HOTE

A toute heure, ... service ... Un potage, au choix, Légumes, Poisson, Rôti, Entrée, Salade. Desserts assortis. Vin compris.

Pension à vingt piastres par mois. Service permanent de 7 heures du matin à ... heures du soir. 22 janv

LOUIS DUFAU, avocat,
Rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon.
1 nov—1an

VIN BLANC—45 barils vin blanc Haut Sauterne en débarquement du navire John Garver arrivé à Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, Rue Gravier, Nos 31 et 33. 16 fév

MAIS—... sacs de 1re qualité, jaune et blanc, en magasin et à vendre par A. GONZALES & Co, 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti. 11 déc

EN débarquement du navire Résolute, venant de Bordeaux—
50 barriques vin rouge Cantenac Lavidalie,
4 do do Gd St Lambert do
4 do vin blanc Haut Sauterne do
A vendre par A. CARRIERE & CO, 37, Vieille Levée. 2 fév

EN débarquement du navire Résolute, venant de Bordeaux—
20 quarts pipes eau de vie Celebrated Brandy ...
10 huitièmes pipes do do
25 quarts do do Cognac
A vendre par A. CARRIERE & CO, 37, Vieille Levée. 2 fév

EN débarquement du navire Résolute, venant de Bordeaux—
400 caisses vin rouge St Julien, E Lompuy,
200 do do St Estèphe,
200 do do Cantenac, Nartigue & Bigorrand,
100 do do do ...
202 do do Margaux
100 do do do
200 do do Léoville
96 do do do
60 do do vrai Boyer Canon
40 do do Desmirail Margaux
150 paniers Champagne de la bonne Imperial Cabinet
50 do do 24 1/2 do
A vendre par A. CARRIERE & CO, 37, Vieille Levée. 2 fév

MARRONS! MARRONS!—... barils Marrons des montagnes, en débarquement du brick St Louis.

FIGUES! FIGUES!—500 caisses en débarquement du brick Silenzio de Gênes.

HUILE! MACARONI! VERMICELLI!—... paniers huile Bauglipps, ... et ... caisses macaroni et vermicelle en débarquement du brick Silenzio de Gênes.

VINS! VINS!—150 barriques vin de Cette, très corsé, en débarquement du brick Silenzio de Gênes à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, 62 et 64 Vieille Levée. 6 fév

PORC—300 barils mess et rumpe opale, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 18 fév

PORC EN GRENIER—50,000 livres, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 18 fév

BACON—Epaules, plats-côtes et jambons prime, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 18 fév

JAMBONS—50 tierçons, marque Duffield et Lewis Stagg, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 15 fév

FARINE—400 barils farine extra, superfine et fine, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 18 fév

GRAISSE—Feuille prime, en tierçons et en barillets, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 18 fév

POISSON—200 barils maquereaux Nos 3, de rivage et gros; 100 demi-barils maquereaux Nos 1, 2 et 3; 100 barillets maquereaux Nos 1 et 2; 20 demi-tambours morue, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 18 fév

ASPERGES DE LUBEC.—Reçu par le ... E. Arnaut, 50 caisses de 50 boîtes d'une qualité très fine et à vendre par DUNTZE & Co. Encoignure Royale & Conti. 11 fév

EN débarquement du navire Aimée Prevost, de Bordeaux—
5 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée.

SARDINES sans arêtes.—50 caisses en demi-boîtes, 25 caisses en quart de boîtes. En magasin et à vendre par DUNTZE & Co. Encoignure Royale et Conti. 11 fév